



AR Prefecture

058-200067700-20250408-2025\_045-DE  
Reçu le 10/04/2025



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

### ANNEXE 1 DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

**SOMMAIRE**

<b>DIAGNOSTIC FLASH</b> .....	<b>3</b>
<b>PORTRAIT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>3</b>
ÉVOLUTION ET TYPOLOGIE DE LA POPULATION .....	4
ZONAGES.....	6
MOBILITÉ.....	7
COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES .....	9
<b>PORTRAIT DES FAMILLES DU TERRITOIRE</b> .....	<b>10</b>
TYPOLOGIE DES MÉNAGES.....	10
ALLOCATAIRES CAF .....	10
FOCUS PERSONNES ISOLÉES .....	11
<b>PETITE ENFANCE</b> .....	<b>13</b>
FAMILLES ALLOCATAIRES AVEC ENFANT DE 0 À 5 ANS.....	13
OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL .....	14
RPE (RELAIS PETITE ENFANCE) .....	14
OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF .....	15
USAGE ET TENSION DE L'OFFRE D'ACCUEIL.....	16
INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE DE PETITE ENFANCE.....	17
COMPLEMENTS APPORTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « PETITE ENFANCE » .....	18
<b>SCOLARITE</b> .....	<b>20</b>
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE .....	20
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE .....	21
TER (TERRITOIRE EDUCATIF RURAL) .....	21
SCOLARISATION, DIPLÔMES ET FORMATION .....	23
<b>ENFANCE JEUNESSE</b> .....	<b>25</b>
FAMILLES ALLOCATAIRES AVEC ENFANT DE 6 À 11 ANS.....	25
FAMILLES ALLOCATAIRES AVEC ENFANT DE 12 À 17 ANS.....	25
ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DU TERRITOIRE .....	25
INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE D'ENFANCE JEUNESSE.....	27
COMPLEMENTS APPORTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « ENFANCE JEUNESSE » .....	27
<b>PARENTALITE/ FAMILLES</b> .....	<b>29</b>
INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE DE PARENTALITE .....	34

COMPLEMENTS APPORTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « PARENTALITE »	34
<b>ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>	<b>36</b>
CENTRES SOCIAUX	36
INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	38
<b>HANDICAP</b>	<b>39</b>
<b>SENIORS</b>	Erreur ! Signet non défini. <b>40</b>
POPULATION ALLOCATAIRE DE PLUS DE 60 ANS	40
MAINTIEN DES SENIORS A DOMICILE	40
AUTRES ACTIONS ET SERVICES SENIORS	40
ETABLISSEMENTS ET RESIDENCES POUR SENIORS	40
<b>LOGEMENT</b>	<b>42</b>
<b>CONDITIONS DE VIE</b>	<b>44</b>
EMPLOI ET ÉCONOMIE	45
NIVEAU DE VIE / BAS REVENUS	46
<b>ACCES AUX DROITS ET NUMERIQUE</b>	<b>47</b>
COUVERTURE NUMERIQUE ET RESEAU	47
FRANCE SERVICES	47
CONSEILLERS NUMERIQUES ET ATELIERS INFORMATIQUES	52
INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE D'ACCES AUX DROITS	54
AIRE DES GENS DU VOYAGE	55
COMPLEMENTS APPORTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « ACCES AUX DROITS / NUMERIQUE »	58
<b>SANTÉ</b>	<b>60</b>
<b>COMMERCE DE PROMIXITE</b>	<b>63</b>
<b>AUTRES SERVICES</b>	<b>64</b>
<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>66</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>67</b>

## PORTRAIT DU TERRITOIRE

### DIAGNOSTIC FLASH

#### Quelques données (INSEE 2020) :

20 291 habitant(e)s

Pyramide des âges :

0-14 ans : 13,8 % (à l'échelle du département : 14,1 %)

15-29 ans : 12,1 % (à l'échelle du département : 13,2 %)

➔ **Moins de 30 ans : 25,9 % (à l'échelle du département : 27,3 %)**

30-44 ans : 14,6 % (à l'échelle du département : 14,9 %)

45-59 ans : 21,0 % (à l'échelle du département : 20,1 %)

➔ **30-59 ans 35,6 % (à l'échelle du département : 35 %)**

**60 ans et plus : 38,4 % (à l'échelle du département : 37,7 %)**

**Revenu médian : 20 660 € (à l'échelle du département : 20 940 €)**

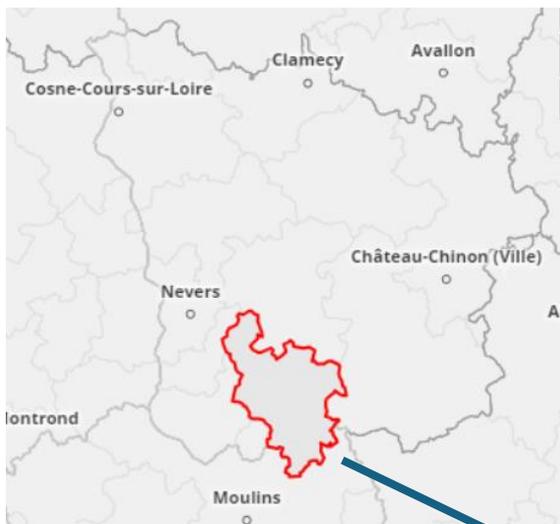
**Taux de chômage : 8,6 % (à l'échelle du département : 8,9 %)**

**Taux de pauvreté : 14,0 % (à l'échelle du département : 15,5%)**

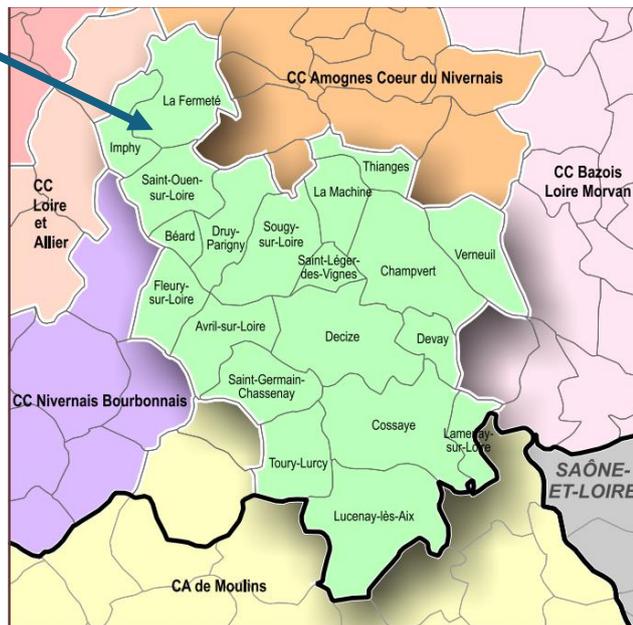
**Taux de familles monoparentales : 8,8 % (à l'échelle du département : 8,2%)**

La Communauté de communes a été créée le 01/01/2017 par la fusion des communautés de communes du Sud-Nivernais et de Fil de Loire, étendue aux communes de La Fermeté et Toury-Lurcy.

Elle compte 20 communes pour une population totale de 20 291 habitants (INSEE 2020).



Avec plus de 20 000 habitants, la Communauté de Communes Sud Nivernais se positionne en troisième position au niveau départemental et en seconde position sur le Pays Val de Loire Nivernais après l'agglomération de Nevers.



Source des données statistiques : Préfecture / Source des données : GEOFLA © IGN 2016 - Réalisé par la DDT de la Nièvre - SAT / Bureau ATIG 01 / 2024

La Communauté de communes du Sud Nivernais (CCSN) regroupe le pôle urbain de Decize et 12 communes : Avril-sur-Loire, Bérard, Champvert, Cossaye, Devay, Druy-Parigny, Fleury-sur-Loire, Imphy, La Fermeté, La Machine, Laménay-sur-Loire, Lucenay-lès-Aix, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Sougy-sur-Loire, Thilanges, Toury-Lucy, Verneuil.

## ÉVOLUTION ET TYPOLOGIE DE LA POPULATION

Commune	Population (2020)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité de population (Habitant/km <sup>2</sup> )
DECIZE	5 193	48	108
IMPHY	3 183	16,6	193
LA FERMETE	627	36	17
LA MACHINE	3 397	18,3	187
LUCENAY LES AIX	966	55	18
SAINT LEGER DES VIGNES	2 056	6,5	317
SAINT OUEN SUR LOIRE	507	23,7	21
<b>TOTAL CC Sud Nivernais</b>	<b>20 723</b>	<b>527</b>	<b>38,5</b>

(Sources : Données INSEE, DECIDATA)

La Communauté de communes représente la troisième intercommunalité du département en termes de population avec 20 723 habitants pour une superficie de 527 km<sup>2</sup> soit 38,5 habitants au km<sup>2</sup>.

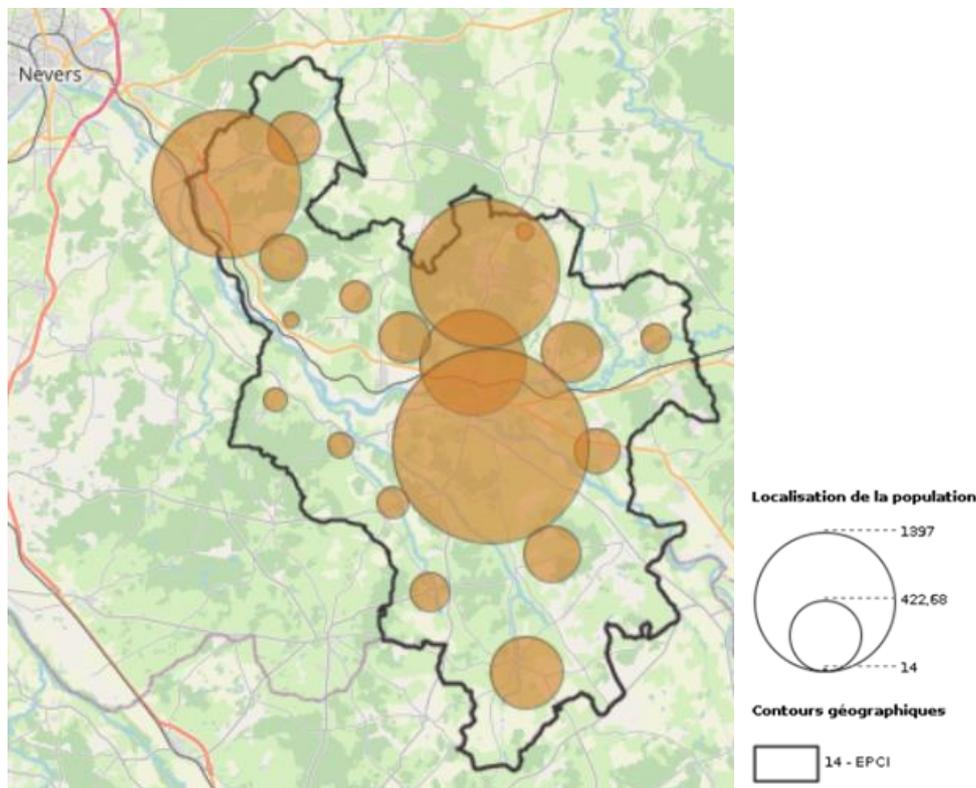
Il existe cependant des grandes variations (de 17 habitants/km<sup>2</sup> à La Fermeté à 317 habitants/km<sup>2</sup> à Saint Léger-des-Vignes).

En référence, le département compte une population de 204 452 habitants pour une superficie de 6 817 km<sup>2</sup> soit 30 habitants/km<sup>2</sup> :

<b>NIEVRE</b>	<b>204 452</b>	<b>6 817</b>	<b>30</b>
---------------	----------------	--------------	-----------

(Sources : Données INSEE, DECIDATA)

### Localisation de la population :

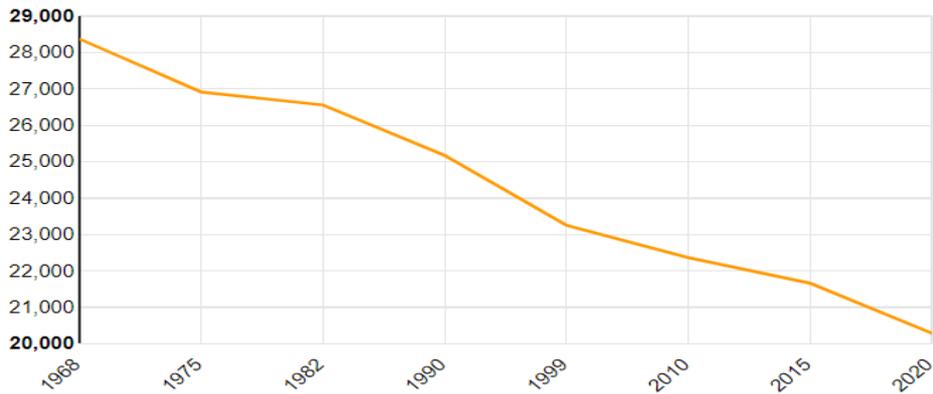


(Source DECIDATA 2020)

La Communauté de communes est principalement composée de communes rurales avec trois unités urbaines : Imphy, Saint Léger-des-Vignes/Decize et La Machine. Elles ont en commun leur passé industriel (métallurgie à Imphy, usines Kléber-Colombes et céramique à Decize, mines de charbon à La Machine).

A elles quatre, elles regroupent 13 829 habitants, soit près de 67% des habitants de la Communauté de communes.

#### ▪ Variation de la population depuis 1968 :

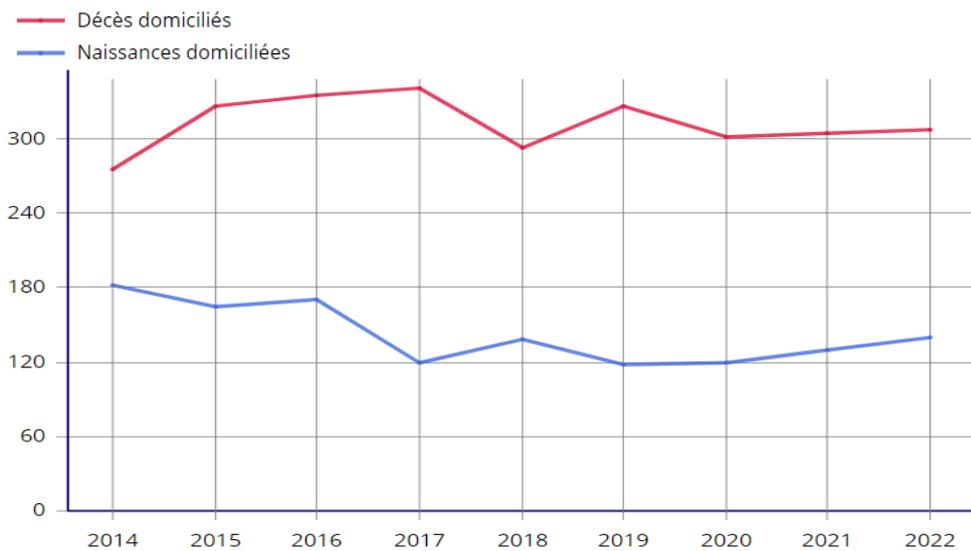


© Décidata - Données INSEE, Recensement de la Population

La population est en diminution constante depuis plusieurs dizaines d'années.

Entre 1982 et 2021, la Communauté de communes a perdu 5 410 habitants (période de 39 ans soit une perte moyenne de 139 habitants/an).

#### ▪ Evolution des naissances et décès domiciliés :



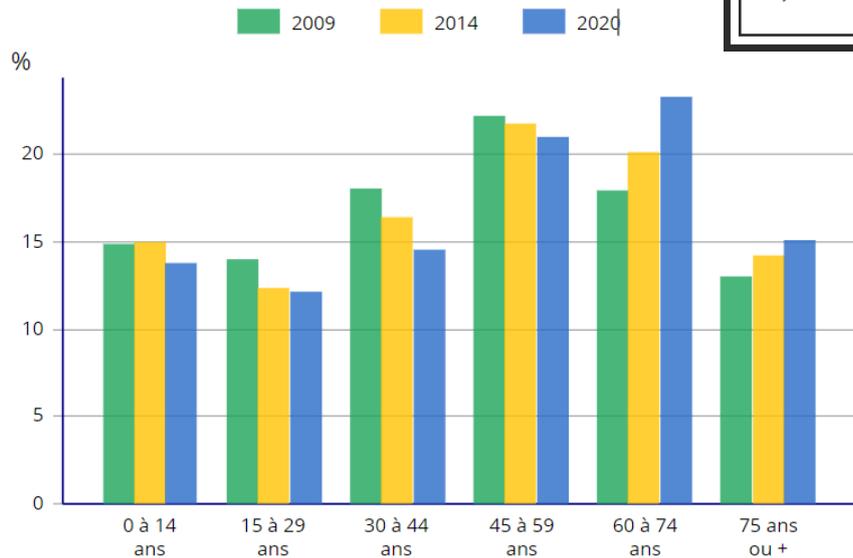
(Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2023)

Le taux d'évolution moyen sur la période 2014-2021 est négatif (-1,3 %), en raison d'un solde naturel fortement négatif (environ 300 décès pour 130 naissances) associé à un solde migratoire également négatif (-0,4 %).

#### ▪ Répartition de la population par tranche d'âges :

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>22 372</b>	<b>100,0</b>	<b>21 794</b>	<b>100,0</b>	<b>20 291</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	3 340	14,9	3 272	15,0	2 810	13,8
15 à 29 ans	3 132	14,0	2 709	12,4	2 461	12,1
30 à 44 ans	4 025	18,0	3 575	16,4	2 971	14,6
45 à 59 ans	4 960	22,2	4 752	21,8	4 268	21,0
60 à 74 ans	4 005	17,9	4 386	20,1	4 725	23,3
75 ans ou plus	2 911	13,0	3 100	14,2	3 055	15,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

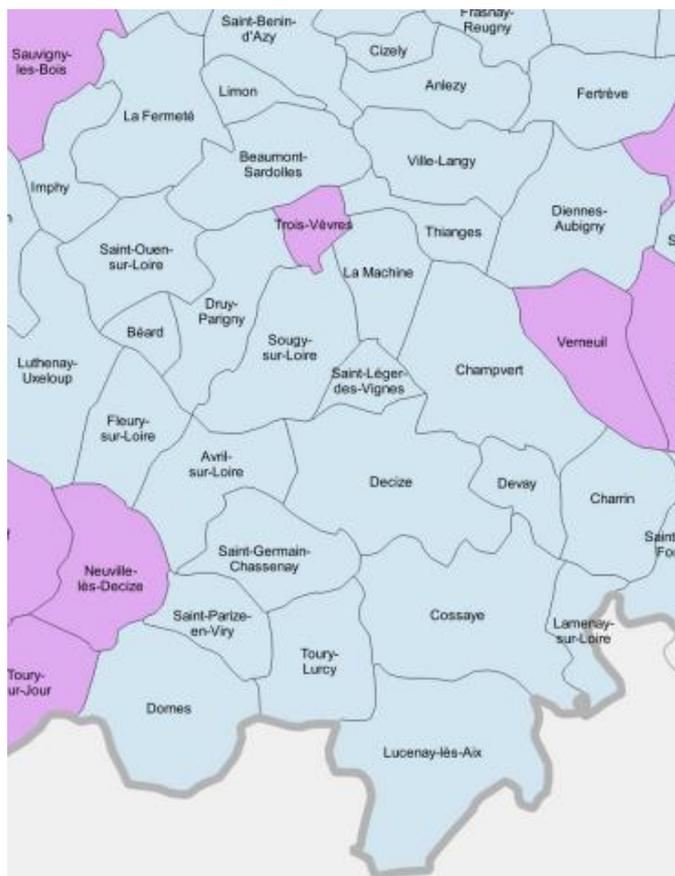


La part des plus de 60 ans augmente entre 2009 et 2020, contrairement au reste de la population du territoire qui diminue sur la même période.

En 2020, les plus de 60 ans représentent 38,4 % de la population (37,7 % à l'échelle du département).

La part des moins de 30 ans est de 25,9 % (27,3% à l'échelle du département) et les 30-59 ans 35,6 % (à l'échelle du département : 35 %).

## ZONAGES ET URBANISME



## CLASSEMENT EN ZONES AGRICOLES DÉFAVORISÉES

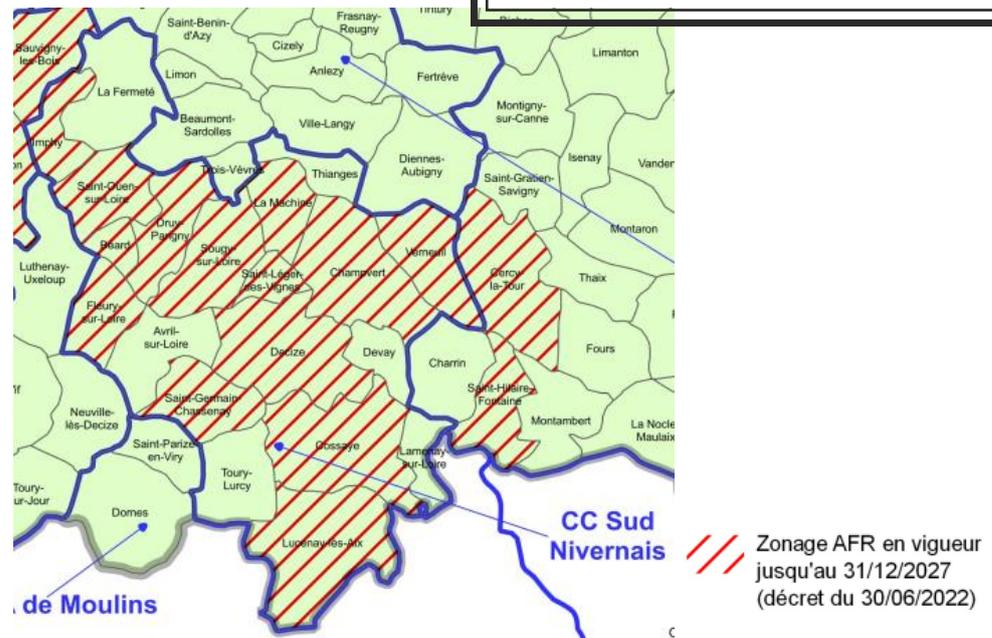
Situation au 26 juin 2020

**Révision 2019**  
(Arrêté du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées (entrant en vigueur au 31/03/2019))

- Zone de Montagne
- Zone de Montagne – Zone soumise à des contraintes naturelles (classement partiel)
- Zone de Montagne – Zone soumise à des contraintes spécifiques (classement partiel)
- Zone soumise à des contraintes naturelles
- Zone soumise à des contraintes spécifiques

L'ensemble de la Communauté de communes est classée zone agricole défavorisée, avec presque la totalité des communes en zone soumise à des contraintes spécifiques, à l'exception de Verneuil en zone soumise à des contraintes naturelles.

L'ensemble de l'EPCI est également classé en zone de revitalisation rurale (ZRR), avec 14 communes en zonage AFR (Aides à Finalité Régionale<sup>1</sup>) :



La communauté de communes fait partie du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Val de Loire Nivernais. Ce projet de territoire 2022-2030 est décliné en 3 axes et 13 objectifs :

### AXE 1 : UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

1. Accompagner la revitalisation des pôles urbains et des centres-bourgs
2. Garantir un maillage pertinent et adapté d'équipements et de services à la population, notamment la santé
3. Apporter des réponses adaptées aux jeunes et favoriser leur accueil
4. Valoriser l'identité du territoire
5. Réduire la fracture numérique
6. Soutenir et développer les infrastructures et les services à rayonnement supra-intercommunal du territoire

### AXE 2 : UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOUTENABLE QUI S'APPUIE SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

7. Appuyer l'attractivité économique des territoires du Pays
8. Faire de nos richesses patrimoniales (naturelles, bâties, immatérielles) un levier de développement touristique
9. Promouvoir une agriculture locale et permettre une alimentation durable qui s'adapte aux changements climatiques
10. Développer la formation et faciliter l'adaptation des compétences aux métiers de demain

### AXE 3 : UN TERRITOIRE AUTONOME, ÉCONOME ET RÉSILIENT QUI PRÉSERVE SES RESSOURCES

11. Réduire la dépendance énergétique du territoire et promouvoir les énergies renouvelables
12. Développer une mobilité respectueuse de l'environnement
13. Gérer durablement les ressources et préserver la biodiversité

<sup>1</sup> Zones d'aide à finalité régionale (AFR) pour la période 2022-2027 : nouvelle carte délimitant les zones, conditions et limites dans lesquelles l'Etat et les collectivités locales peuvent allouer aux entreprises des aides à l'investissement et à la création d'emploi.

La communauté de communes compte quatre communes labellisées « *Petites villes de demain* » (Decize, Imphy, La Machine, Saint Léger des Vignes).

Au niveau urbanisme, il n'existe pas de PLUi (Plan Local d'Urbanisme porté par une intercommunalité) à l'échelle de l'EPCI mais le territoire départemental est couvert à 60% par des documents d'urbanisme. Plusieurs documents d'urbanisme existent sur le périmètre du territoire :

- PLU : Decize, Imphy, La Machine, Saint Léger-des-Vignes, Sougy-sur-Loire.
- Cartes Communales : Cossaye, Devay, La Fermeté, Lucenay-lès-Aix.

## MOBILITÉ

Il est à noter que la communauté de communes à refusé, en 2021, la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ». La Région Bourgogne Franche Comté est, par conséquent, devenue autorité organisatrice de la mobilité locale pour l'EPCI.

Sa compétence s'est élargie à l'ensemble des solutions de mobilité, notamment actives, partagées et solidaires, proposant ainsi un ensemble de solutions de mobilités pour intervenir dans la desserte des territoires, en complément du réseau structurant (routier et ferroviaire).

La Région est également AOM Régionale. Elle est ainsi la cheffe de file des politiques mobilités sur le territoire.

Le territoire est très peu desservi par les transports en commun.

Il dispose de trois gares ferroviaires : Imphy, Béard et Decize, localisées sur le trajet Nevers-Dijon.

Le territoire est desservi par :

- quelques lignes de bus Mobigo régulières :
  - Nevers <-> Imphy (LR 503)
  - Decize <-> Verneuil (LR 504, LR 506)
  - La Machine <-> Decize (LR 507)
- et des lignes de marché Mobigo :
  - Nevers <-> La Machine (LM 557)
  - Decize <-> Verneuil (LM 558)
  - Druy-Parigny <-> Decize (LM 560) :



En complément, la commune de Decize a mis en place un mini-bus « Deci-delà » qui offre des navettes quotidiennes dans Decize et plusieurs arrêts sur la commune de Saint-Léger des Vignes.

Malgré cela, les lignes de transport sont peu utilisées. Une enquête « Mobilité » menée par la communauté de communes en 2021 a mis en lumière une méconnaissance de ces services de transport en commun par les habitants. Par ailleurs, leurs horaires, les arrêts et la fiabilité constituent aujourd'hui le frein principal à leur plus grande utilisation.

Des projets de transports en communs urbains étaient en réflexion, en 2021, à La Machine et Imphy. Il pourrait être intéressant d'investiguer ces projets.

En 2022, 83,3% des ménages du territoire étaient équipés d'au moins une voiture (47% une voiture et 36% deux voitures ou plus). Ce taux est inférieur au taux départemental de 84,6% mais supérieur au taux national qui est de 81,1%. Néanmoins, nous n'avons pas d'information sur la qualité des équipements possédés.

## COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES COMMUNES

La communauté de communes Sud Nivernais n'a pas pris la compétence sociale à l'exception de « l'accompagnement aux démarches administratives (France Services) ».

L'ensemble des compétences liées à l'action sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, séniors...) revient donc à chaque commune du territoire. Ces dernières ont choisi de déléguer, pour l'essentiel, ces missions aux quatre centres sociaux du territoire. Trois communes assurent en direct la gestion des Alsh (Imphy, La Fermeté, Lucenay-les-Aix).

### Constats et enjeux :

- 3<sup>ème</sup> intercommunalité du département en termes de population, **elle représente 10% de la population du département.**
- Sa densité de population** (38,5 habitants au km<sup>2</sup>) **est supérieure à celle du département** (30 habitants au km<sup>2</sup>) avec cependant de **très grandes variations** au sein même de l'EPCI.
- **La population est en diminution constante** depuis 1968. Le territoire a ainsi perdu plus de 8 000 habitants en un demi-siècle. Le solde naturel et le solde des entrées-sorties sont négatifs depuis 1968.
- À l'instar du département, **le territoire est vieillissant**, Depuis 2009, la part des plus de 60 ans augmente, contrairement au reste de la population qui diminue.
- À l'instar du département (mais à l'exception de Nevers), les **questions de mobilité sont prégnantes**. L'offre faible pose la **question de l'accès aux services** (commerces, santé, loisirs, etc.) pour l'ensemble de la population.
- **La question de la bonne connaissance par les habitants des différentes solutions mobilité** se pose (et donc la question de la communication autour de ces dispositifs).
- L'absence de **compétence optionnelle « action sociale »** (à l'exception des *France Services*) prise par la communauté de communes Sud Nivernais fait porter cette compétence **sur chaque commune du territoire**, de manière hétérogène.

## PORTRAIT DES FAMILLES DU TERRITOIRE

### TYPLOGIE DES MÉNAGES

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>10 381</b>	<b>100,0</b>	<b>10 333</b>	<b>100,0</b>	<b>10 103</b>	<b>100,0</b>	<b>21 710</b>	<b>21 144</b>	<b>19 798</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>3 711</b>	<b>35,8</b>	<b>3 905</b>	<b>37,8</b>	<b>4 216</b>	<b>41,7</b>	<b>3 711</b>	<b>3 905</b>	<b>4 216</b>
Hommes seuls	1 576	15,2	1 737	16,8	1 788	17,7	1 576	1 737	1 788
Femmes seules	2 136	20,6	2 167	21,0	2 428	24,0	2 136	2 167	2 428
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>163</b>	<b>1,6</b>	<b>175</b>	<b>1,7</b>	<b>136</b>	<b>1,3</b>	<b>406</b>	<b>385</b>	<b>302</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>6 506</b>	<b>62,7</b>	<b>6 253</b>	<b>60,5</b>	<b>5 752</b>	<b>56,9</b>	<b>17 593</b>	<b>16 855</b>	<b>15 281</b>
Un couple sans enfant	3 322	32,0	3 226	31,2	3 072	30,4	6 759	6 593	6 236
Un couple avec enfant(s)	2 356	22,7	2 131	20,6	1 788	17,7	8 776	7 960	6 791
Une famille monoparentale	828	8,0	896	8,7	892	8,8	2 058	2 302	2 254

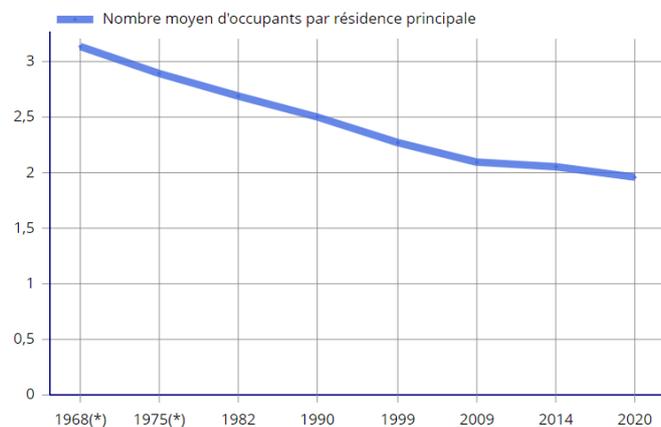
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

À l'instar de la population globale, le nombre de ménages est en diminution depuis 2009.

Les ménages sont, pour près de 42 %, composés d'une personne seule (avec une proportion plus importante de femmes seules) et pour près de 57 % de familles avec ou sans enfant.

Les familles (biparentales ou monoparentales) avec enfants représentent 26,5 % des ménages sud nivernais.

### Evolution de la taille des ménages depuis 1968 :



En 2020, la taille moyenne des ménages sur la Communauté de communes était de 1,96, identique à celle de la Nièvre, mais en diminution plus rapide ces dernières années (3,13 en 1968) comparativement au département (2,90).

### ALLOCATAIRES CAF

**Remarque :** Le territoire compte 7 829 personnes couvertes.

Le nombre d'allocataires couverts représente près de 38 % de la population totale dans la mesure où il ne s'agit que des allocataires Caf. Le reste de la population peut dépendre d'un autre régime (notamment MSA) ou ne pas/plus être allocataires (personnes âgées par exemple).

Ce taux se rapproche du taux départemental (près de 40 %).

	CC SUD NIVERNAIS					NIEVRE				
	juin-2022		décembre-2018		Évolu*	juin-2022		déc-2018		Évolu*
Allocataires	3 532		3 412		3,5%	37 091		36 440		1,8%
Personnes couvertes	7 829		8 002		-2,2%	80 281		82 593		-2,8%
Couples sans enfant	222	6,3%	244	7,2%	-9,0%	2 055	5,5%	2 367	6,5%	-13,2%
Femmes isolées	825	23,4%	736	21,6%	12,1%	9 071	24,5%	8 533	23,4%	6,3%
Hommes isolés	883	25,0%	746	21,9%	18,4%	9 885	26,7%	8 531	23,4%	15,9%
Couples avec enfants	1 039	29,4%	1 120	32,8%	-7,2%	10 465	28,2%	11 424	31,4%	-8,4%
Monoparents femmes	482	13,6%	491	14,4%	-1,8%	4 794	12,9%	4 944	13,6%	-3,0%
Monoparents hommes	59	1,7%	75			590	1,6%	640		
Familles nombreuses	319	9,0%	335	9,8%	-4,8%	3 233	8,7%	3 431	9,4%	-5,8%

Source : Bases communales allocataires de juin-2022 comparativement à déc-2018

NB: Nombre total d'allocataires France métropolitaine en juin-2022

12 896 411

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

Le nombre d'allocataires isolés augmente entre 2018 et 2022 aussi bien au niveau EPCI que départemental avec une augmentation plus forte des hommes isolés. Les personnes isolées représentent plus de 48 % des allocataires.

Le nombre de familles (monoparentales et biparentales) avec enfants représente près de 45 % des allocataires. Les couples avec enfants diminuent de plus de 7 % sur la période 2018-2022 ; la diminution du nombre de familles monoparentales est beaucoup moins marquée.

### Composition familiales/Prestations familiales :

	CC SUD NIVERNAIS		NIEVRE		France	
<b>Nombre de couples avec enfants</b>	<b>1039</b>	<b>29,4 %</b>	<b>10465</b>	<b>28,2%</b>	<b>4 466 854</b>	<b>36,0%</b>
- dont couples avec 1 enfant	273	7,7%	2600	7,0%	881 174	7,1%
- dont couples avec 2 enfants	544	15,4%	5448	14,7%	2 406 100	19,4%
- dont couples avec 3 enfants	166	4,7%	1795	4,8%	881 732	7,1%
- dont couples avec 4 enfants et +	56	1,6%	622	1,7%	297 248	2,4%
<b>Nombre de monoparents</b>	<b>541</b>	<b>15,3%</b>	<b>5384</b>	<b>14,5%</b>	<b>1 911 317</b>	<b>15,4%</b>
- dont monoparents avec 1 enfant	273	7,7%	2747	7,4%	906 696	7,3%
- dont monoparents avec 2 enfants	171	4,8%	1821	4,9%	683 461	5,5%
- dont monoparents avec 3 enfants	75	2,1%	582	1,6%	230 569	1,9%
- dont monoparents avec 4 enfants et +	22	0,6%	234	0,6%	90591	0,7%
<b>Prestation enfance (Paje)</b>	<b>396</b>	<b>11,2%</b>	<b>4265</b>	<b>11,5%</b>	<b>1 816 911</b>	<b>14,6%</b>
<b>Prestation entretien (AF,CF,ARS,ADI)</b>	<b>1189</b>	<b>33,7%</b>	<b>12103</b>	<b>32,6%</b>	<b>5 030 164</b>	<b>40,5%</b>

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

### FOCUS PERSONNES ISOLEES

	CC SUD NIVERNAIS		NIEVRE		France	
<b>Nombre de personnes isolées</b>	<b>1708</b>	<b>48,4 %</b>	<b>18956</b>	<b>51,1%</b>	<b>5 913 629</b>	<b>47,7%</b>
- dont femmes	825	23,4%	9071	24,5%	2 935 365	28,7%
- dont hommes	883	25,0%	9885	26,7%	2 978 264	24,0%
- dont - 25 ans	187	5,3%	3247	8,8%	1 483 837	12,0%
- dont 25-39	422	11,9%	4751	12,8%	1 739 782	14,0%
- dont 40-59	690	19,5%	6570	17,7%	1 617 122	13,0%
- dont 60 et plus	407	11,5%	4376	11,8%	1 068 406	8,6%
<b>Nombre AAH</b>	<b>488</b>	<b>13,8%</b>	<b>4345</b>	<b>11,7%</b>	<b>859 239</b>	<b>6,9%</b>
<b>Nombre RSA</b>	<b>315</b>	<b>8,8%</b>	<b>3137</b>	<b>8,5%</b>	<b>939 276</b>	<b>7,6%</b>
<b>Nombre PPA</b>	<b>587</b>	<b>16,6%</b>	<b>7003</b>	<b>18,9%</b>	<b>2 351 917</b>	<b>19,0%</b>
<b>Nombre aide au logement location</b>	<b>737</b>	<b>20,9%</b>	<b>8807</b>	<b>23,7%</b>	<b>2 818 637</b>	<b>22,7%</b>
- dont public	268	7,6%	3276	8,8%	1 003 210	8,1%
- dont privé	468	13,3%	5531	14,9%	1 815 427	14,6%
<b>Nombre aide au logement accession</b>	<b>24</b>	<b>0,7%</b>	<b>197</b>	<b>0,5%</b>	<b>31335</b>	<b>0,3%</b>
<b>Nombre aide au logement en établissement</b>	<b>168</b>	<b>4,8%</b>	<b>1407</b>	<b>3,8%</b>	<b>361 547</b>	<b>2,9%</b>

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

Le nombre de personnes isolées est en augmentation sur la période 2018-2022, mais reste sous la moyenne départementale et très légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Ces personnes isolées représentent plus de 48 % des allocataires avec une proportion plus forte d'hommes et de personnes de 40-59 ans.

#### Constats et enjeux :

- La composition des ménages a évolué entre 2009 et 2020 :

- **Augmentation des ménages d'une seule personne** (42 % des ménages en 2020)

- **Diminution des ménages avec familles avec ou sans enfant** (près de 57 % des ménages en 2020 dont **26,5 % de familles biparentales ou monoparentales**).

- Le nombre d'allocataires couverts représente près de 38 % de la population sud nivernaise.

- Les personnes isolées représentent plus de 48 % des allocataires et les familles (monoparentales et biparentales) avec enfants représentent près de 45 % des allocataires.

- Il semblerait qu'il y ait une **fragilisation globale de la population allocataire** : proportion de **personnes isolées plus élevée qu'au niveau national** ; proportion de **bénéficiaires de l'AAH** (Allocation Adulte Handicapé) deux fois plus élevée qu'au niveau national ; proportion de **bénéficiaires du RSA** (Revenu de Solidarité Active) supérieure au niveau départemental et national.

## PETITE ENFANCE

## FAMILLES ALLOCATAIRES AVEC ENFANT DE 0 À 5 ANS

	CC SUD NIVERNAIS		NIEVRE		FRANCE	
Couples avec enfant 0-5 ans	462	13,1 %	5 157	13,9 %	2 293 581	18,5 %
Dont 2 emplois	273	7,7 %	3 185	8,6 %	1 424 929	11,5 %
Dont 1 emploi	143	4,0 %	148	4,0 %	709 387	5,7 %
Dont 0 emploi	47	1,3 %	484	1,3 %	159 265	1,3 %
Monoparents avec enfant 0-5 ans	141	4,0 %	1 497	4,0 %	560 403	4,5 %
Dont 1 emploi	62	1,8 %	695	1,9 %	287 344	2,3 %
Dont 0 emploi	79	2,7 %	802	2,2 %	273 059	2,2 %

(Source : Bases communales allocataires de juin 2022)

Le taux des couples avec enfant de 0 à 5 ans dont les deux parents travaillent est de près de 59 % (62% au niveau départemental et national).

La part des familles monoparentales est identique à la moyenne départementale (4 %) mais le pourcentage de monoparents sans emploi est plus important (2,7 % sur la CC contre 2,2 % pour le département et la France). 56 % des familles monoparentales du territoire sont sans emploi.

## Evolution du public potentiel avec enfants

TERRITOIRES	58 CC SUD NIVERNAIS				NIEVRE	
Années	2020	2021	2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	347	344	370	+3,3 % ↗	4 082	-1,8 % ⇐
Enfants Caf & Msa < 3 ans	360	361	398	+5,1 % ↗	4 430	-1,3 % ⇐
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	439	398	371	-8,1 % ↘	4 566	-1,7 % ⇐
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	18,4 %	22,7 %	19,5 %	+0,5 ⇐	17,8 %	+0,3 ⇐
<b>Familles Caf &amp; Msa avec enfants &lt; 3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>ND</b>	<b>NS</b>	<b>-18,4 % ↘</b>
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du Cmg garde à domicile en emploi direct	NS	NS	NS	+0,0 % ⇐	16	-30,4 % ↘
<b>Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>-18,4 % ↘</b>	<b>66</b>	<b>-2,2 % ↘</b>
Enfants, Caf & Msa < 3 ans, d'allocataires bénéficiaires du CMG structure de la Paje	NS	NS	NS	-100,0 % ↘	40	-7,7 % ↘
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	50,0 %	50,2 %	51,8 %	+0,9 ⇐	55,5 %	+1,7 ↗
Enfants Caf < 3 ans dont tous les parents travaillent	170	168	190	+5,7 % ↗	2 238	+1,2 % ⇐
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa < 1 an	48,5 %	44,0 %	38,3 %	-5,1 ↘	39,3 %	-1,3 ↘

(Source : Imaje 2022)

Le territoire compte 769 enfants (Caf et Msa) de moins de 6 ans en 2022, dont 398 de moins de 3 ans. Ces derniers sont en augmentation de 5% sur les trois dernières années. Dans le même temps, le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminue dans le département (-1,3%).

Parallèlement le nombre d'enfants de 3 à 5 ans connaît une diminution de plus de 8 % entre 2020 et 2022 sur le territoire intercommunal (-1,7 % pour la Nièvre).

## OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

TERRITOIRES Années	58 CC SUD NIVERNAIS				NIEVRE	
	2020	2021	2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Assistantes maternelles agréées en activité au 31/12	80	75	66	-9,2 % ↘	606	-5,0 % ↘
<b>Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans</b>	<b>22,2</b>	<b>20,8</b>	<b>16,6</b>	<b>-13,6 % ↘</b>	<b>13,7</b>	<b>-3,7 % ↘</b>
Assistantes maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	92	90	81	-6,2 % ↘	721	-3,9 % ↘
Assistantes maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RAM *	53,3	54,0	ND	ND	ND	ND
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & Msa < 3 ans *	13,3	13,3	ND	ND	ND	ND
Enfants inscrits de moins de 6 ans en Eaje *	142	142	ND	ND	ND	ND
Enfants de 2 ans scolarisés **	31	27	ND	ND	ND	ND
Assistantes maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	33	31	29	-6,3 % ↘	218	-4,1 % ↘
Part des assistanttes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	41,2 %	41,3 %	43,9 %	+1,3 ↗	36,0 %	+0,3 =

\*: source(s) de donnée(s) provisoire(s) BCASEQU2022, BCASEQU2021, BCASEQU2020 pouvant fausser l'évolution annuelle

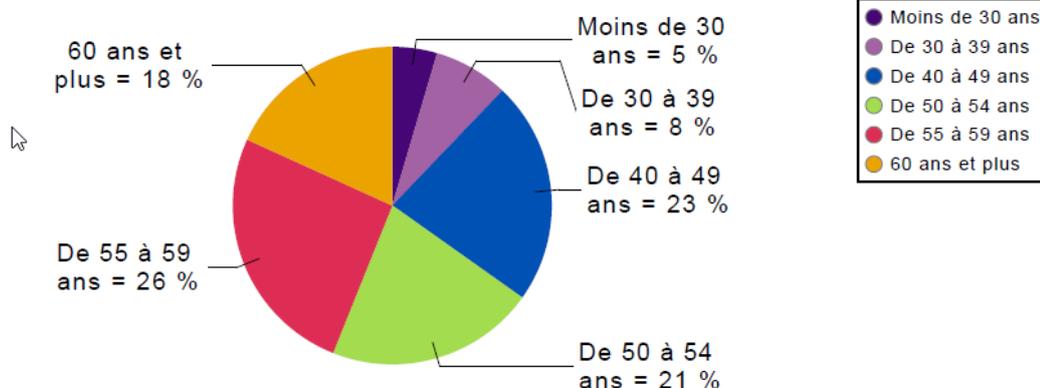
\*\* : source(s) de donnée(s) manquante(s) BCE2022 pouvant fausser l'évolution annuelle

Le territoire de la Communauté de communes comptait 66 assistantes maternelles en activité au 31/12/2022. Comme le département, le nombre d'assistantes maternelles est en diminution ces trois dernières années de -9,2% (département de la Nièvre -5%).

La couverture est supérieure à la moyenne départementale avec 16,6 assistantes maternelles pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans, mais en forte diminution (-13,6% sur les trois dernières années comparativement au -3,7% de la Nièvre).

Des départs à la retraite sont à prévoir à court et moyen terme avec près d'une assistante maternelle sur cinq âgée de 60 ans et plus (et une sur quatre âgée de 55 ans et plus) :

## Répartition par âge des assistantes maternelles en activité au 31 décembre 2022



Epci 58 CC SUD NIVERNAIS 2022

SOURCES : CNAF, CCMSA et Acoess-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

Le salaire horaire moyen d'une assistante maternelle est légèrement inférieur au salaire départemental de -0,18€, le nombre moyen d'enfants gardés est de -0,5 ; mais le montant mensuel net moyen du salaire est inférieur de 19% par rapport au département qui pourrait s'expliquer par un nombre d'assistantes maternelles en activité plus important de +2,9 et par un nombre moyen d'heures rémunérées par enfant plus important de +1h.

Le territoire ne compte pas de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) mais des projets semblent apparaître.

## RPE (RELAIS PETITE ENFANCE)

Il n'existe plus de RPE couvrant la commune de La Machine depuis 2019. A cette date, les ateliers collectifs avaient périclité et n'étaient plus fréquentés par les assistantes maternelles du territoire. Il restait toutefois une demande des habitants en termes d'accompagnement dans les démarches liées à la garde d'enfants, tant de la part des familles que des assistantes maternelles.

Jusqu'en juillet 2023, la commune de La Fermeté accueillait un RPE géré par le Centre social de Saint-Benin-d'Azy à hauteur de 0,2 ETP. Le conseil municipal a pris la décision de mettre fin à ce service pour des raisons budgétaires, tout en reconnaissant que le RPE était apprécié sur le village et qu'il a certainement contribué à l'attractivité de l'école.

### 3 RPE agréés par la Caf sont donc actuellement implantés sur le territoire :

- Un intervenant sur la commune de Decize, à hauteur de 0,61 ETP, et géré par la commune de Decize.
- Un intervenant sur le territoire d'Imphy, Saint-Ouen-sur-Loire et Sauvigny-les-Bois, à hauteur de 0,4 ETP, et géré par le centre socioculturel Roger Gribet d'Imphy. Le RPE assure également une intervention sur la commune de Saint-Eloi (CC Loire et Allier), à hauteur de 0,2 ETP.  
Le RPE d'Imphy assure la mission renforcée n°1 de Guichet unique.
- Un intervenant sur les communes de Saint-Léger-des-Vignes, Lucenay-lès-Aix et Dornes à hauteur de 0,31 ETP est géré par le centre social Robert Billoué de Saint-Léger-des-Vignes.

Le territoire est partiellement couvert par 3 RPE représentant 1,32 ETP pour 63 assistantes maternelles, soit 1 ETP pour 48 assistantes maternelles (cible nationale : 1 ETP pour 70 assistantes maternelles), avec :

RPE de Decize	1 Etp pour 51 assistants maternels
RPE d'Imphy	1 Etp pour 42,5 assistants maternels (inclut les Ass. Mat. de Sauvigny-les-Bois)
RPE de Saint-Léger-des-Vignes	1 Etp pour 48,5 assistants maternels (inclut les Ass. Mat. de Dornes)

Quatre communes (La Machine, Toury-Lurcy, Cossaye, La Fermeté) ne sont pas couvertes par un RPE. Les ETP déjà déployés sur le territoire devraient cependant permettre une couverture correcte.

Un travail est en cours afin d'évaluer les besoins des assistantes maternelles du territoire de la Communauté de communes du Sud Nivernais (et de ces communes non couvertes) et de réfléchir l'évolution des RPE du territoire.

## OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF

Evolution de la répartition des places agréées PMI selon le type d'accueil jusqu'à 2022										
Nbre de places agréées PMI selon le type d'accueil	2018		2019		2020 <sup>i</sup>		2021 <sup>i</sup>		2022 <sup>i</sup>	
Multi-accueil	48	100,0 %	48	100,0 %	48	100,0 %	48	100,0 %	ND	ND
Accueil familial	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	ND	ND
Accueil parental	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	ND	ND
micro crèche en PSU	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	ND	ND
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>100,0 %</b>	<b>48</b>	<b>100,0 %</b>	<b>48</b>	<b>100,0 %</b>	<b>48</b>	<b>100,0 %</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Pourcentage d'évolution annuelle</b>				<b>+ 0,0 %</b>		<b>+ 0,0 %</b>		<b>+ 0,0 %</b>		<b>ND</b>

(Source : Imaje 2022)

Le territoire de la communauté de communes compte 3 EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) avec un total de 48 places agréées PMI au 31/12/2022, en stabilisation sur les cinq dernières années :

- Une **crèche « Les P'tites Canailles » de 18 places à Decize**, gérée par le Centre socio-culturel Les Platanes de Decize, accueille les enfants de 3 mois à 3 ans du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.
- Un **multi-accueil de 15 places à Imphy**, géré depuis 2003 par le Centre socioculturel Roger Gribet. Situé au rendez-de-chaussée du centre social. Il est, depuis 2020, ouvert 5 jours par semaine (3 jours précédemment) de 7h45 à 17h45. Contrairement aux autres structures du territoire, il ne fournit pas les repas.  
Le projet de déménagement du multi-accueil (avec extension à terme à 20 places) à côté de l'école maternelle du Beuche permettra aux familles de disposer de ce service dans les deux années à venir.
- Une **crèche « La P'tite Ruche » de 15 places à La Machine**, gérée depuis septembre 2019 (reprise du multi-accueil géré précédemment par une autre association) par le Centre socio-culturel « Les abeilles » de La Machine et ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Après des débuts difficiles, liés au changement de gestionnaire, à des modifications de fonctionnement (passage de 3 à 5 jours d'ouverture et augmentation des heures d'ouverture) et la crise sanitaire, la structure enregistre aujourd'hui de bons taux d'occupation.

Ces trois EAJE sont ouverts du lundi au vendredi avec une amplitude horaire donnant aux familles la possibilité tant le matin que le soir de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions.

Ce territoire ne possède aucune autre structure collective d'accueil pour les jeunes enfants qu'elle soit publique ou privée mais un projet de micro-crèche PAJE sur la commune de Saint-Léger-Les-Vignes est à l'étude.

## USAGE ET TENSION DE L'OFFRE D'ACCUEIL

	CC SUD NIVERNAIS	NIEVRE
Enfants Caf et Msa < 3ans	398	4430
Enfants Caf et Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	180	1837
Enfants Caf et Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	122	1318
% enfants Caf et Msa < 3ans sous le seuil des bas revenus	30,7%	29,8%
% des premières naissance Caf ET Msa < 1 ans	38,3%	39,3%
Familles Caf et Msa avec enfants < 3ans	370	4082
Dont monoparents	72	727
Dont % de monoparents	19,6%	17,8%
Dont tous les parents travaillent	184	2112
Dont % des parents Caf qui travaillent	49,7%	51,7%
Enfants < 3 ans gardée par une assistante maternelle	128	1443
Nb moyen d'enfants < 3 ans gardée par une assistante maternelle	1,9	2,4
Enfants < 3 ans bénéficiaire du CMG garde à domicile et structure PAJE	-29,3%	-24,2%
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf et Msa < 3ans	16,6	13,7
Nb moyen d'enfants < -6ans gardée par une assistante maternelle	3,1	3,6
% des assistantes maternelles accueillent 5 enfants ou +	22,7%	27,7%
Nb moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par assistante maternelle	93h	92h
Montant du salaire horaire moyen net des assistantes maternelles	3,39€	3,57€
Enfants gardés sur le territoire par une assistante maternelle	203	2171
Attractivité du territoire pour les assistantes maternelles	+11	+86
% des assistantes maternelles de 60 ans et plus	18,2%	17,3%

LIEUX DE GARDE DES ENFANTS ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (Différence entre le nombre d'enfants qui sont accueillis dans une commune mais n'y résident pas (flux entrant) et ceux domiciliés dans une commune mais accueillis ailleurs (flux sortant))	CC SUD NIVERNAIS	NIEVRE
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence (a+c)	203	2171
Nombre d'enfants gardés résident sur le territoire quel que soit le lieu de garde (a+b)	192	2098
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune	93	874
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence-flux sortant (b)	99	1211
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde -flux entrant (C)	110	1297
Attractivité du territoire : flux entrant-flux sortant (c-b)	+11	+66

(Source : Imaje 2022)

L'évolution du public potentiel fait apparaître une demande en augmentation de 5,1% pour les enfants de 0 à 3 ans (-1,3% / département de la Nièvre) alors que la demande des 3 à 5 ans est en diminution de 8,1% (-1,7% / département de la Nièvre).

La part des familles monoparentales reste stable.

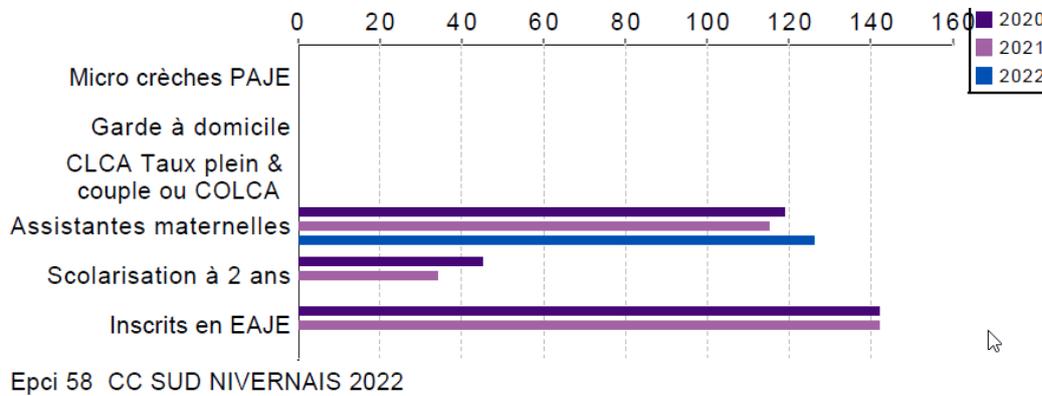
Le taux de familles CAF avec enfants de -3 ans dont tous les parents travaillent progresse de 1% (+1,7% / département de la Nièvre) alors que la part des premières naissances chez les enfants CAF de -1 ans diminue de 5,1% (-1,3% / département de la Nièvre).

Le nombre de familles avec enfants de moins de 6 ans qui emploie une assistante maternelle est en diminution de 4,7% (-2,8% département de la Nièvre), la baisse est plus marquée sur les enfants de 3 à 6 ans, elle est en revanche en augmentation pour les enfants de 0 à 3 ans.

**ÉVOLUTION SELON LE MODE D'ACCUEIL et TAUX DE COUVERTURE**

Le taux de couverture est la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formels pour 100 enfants de moins de 3 ans. Sont pris en considération :

- Assistant.e maternel.le employé.e directement par des particuliers ;
- Salarié.e à domicile ;
- Accueil en Eaje (collectif, familial et parental) ;
- Ecole maternelle.



Le nombre d'enfants de moins de 6 ans inscrits en EAJE se stabilise autour de 140.

La scolarisation à 2 ans est bien usitée (45 enfants concernés en 2020, soit un taux de scolarisation des enfants de 2 ans Caf et MSA de 32,6 %, contre 16,7 % au niveau départemental).

**Le taux de couverture 2022 de la communauté de communes est de 73,3 %, supérieur au taux départemental (66,5 %), lui-même supérieur au taux national (60,3 %).**

**Le territoire n'apparaît pas comme en tension en matière de garde du jeune enfant. Néanmoins une vigilance toute particulière doit être portée au regard du déclin du nombre d'assistantes maternelles (départ en retraite) dans les prochaines années à l'instar de la situation départementale.**

**INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE EN 2022**

Équipement	PS	CEJ / BT	Autres
EAJE « Les P'tites Canailles » (CS Decize)	122 013,24 €	17 485,24 €	Aide Covid :255€
EAJE multi-accueil (CS Imphy)	85 435 ,03 €	33 859,48 €	Subvention FPT (fonct.) : 16360€
EAJE « La P'tite Ruche » (CS La Machine)	97 049,92 €	33 653,12 €	Aide Covid :1122€ Subvention FPT (Invest.) 5725€
RPE (mairie Decize)	8 086,27 €	7 396,58 €	
RPE (CS Imphy)	10 922 ,45 €	3 475,08 €	
RPE (CS St Léger-des-Vignes)	6 924,65 €	3 169,96 €	
Coordinations petite enfance		22 460,42 €	
<b>TOTAL</b>	<b>330 431,56 €</b>	<b>121 499,88 €</b>	<b>23 462 €</b>

Soit un total de 475 393,44 €.

## REUNION CTG PETITE ENFANCE (21/11/2024 à la CCSN)

Personnes présentes :

Anne LAPREVOTTE (RPE, CS Imphy), Maud ALLARD (directrice EAJE, CS Imphy), Gaëlle SAUNIER (directrice CS Decize), Isabelle LAUSEUR (directrice EAJE, CS Decize), Claire MORIZOT (RPE, mairie Decize), Sophie MATHIEU (directrice EAJE, CS La Machine), Tony CHARDON (directeur CS St Léger-des-vignes), Séverine RABEISEN, chargée de coopération Petite Enfance, Laetitia BERNARD (Caf).

**CONSTATS 2022 :**Familles du territoire :

- 400 enfants de moins de 3 ans : +5% sur les 3 dernières années
- Nouvelles familles (La Machine) qui arrivent sur le territoire
- Historique de logements sociaux à St Léger-des-vignes (fin de ces logements depuis quelques années) et des logements privés et mal isolés à Decize → Conséquences sur l'installation de nouvelles familles ou le départ de celles-ci vers d'autres communes
- Nombre de familles monoparentales supérieur à la moyenne départementale. Ces familles monoparentales utilisent très peu les structures collectives.
- Augmentation des familles sur EAJE La Machine « en souffrance » avec un impact sur les enfants → Répit parental
- Foyer Pagode à Imphy : besoins spécifiques de ces familles étrangères plus nombreux (envoyées par la PMI à Imphy)
- Familles de Decize très peu présentes sur certaines actions (REAAP 2 familles sur 7) : « *pas besoin de conseils, ni d'accompagnement* »

Accueil individuel :

- Diminution du nombre d'assistantes maternelles  
→ Promotion de métier (partenariat avec France travail)  
→ RPE
- Assistantes maternelles agréées pour 4 enfants mais préfèrent en prendre que 3 pour des soucis de mobilité et d'activités (« *pouvoir bouger* »)

Accueil collectif :

- Augmentation des demandes en EAJE (Imphy / liste d'attente à La Machine : renvoi vers RPE de St Léger-des-Vignes ou Decize) → Commission d'attribution des places  
→ Plan B pour les familles qui n'ont pas d'autres solutions ?
- Fréquentation des familles hors territoire dans les EAJE : 20% pour l'EAJE de La Machine, 80% des familles viennent de Sauvigny ou Imphy pour l'EAJE d'Imphy
- Scolarisation des enfants de moins de 3 ans : variable d'ajustement pour maintenir les classes/écoles.  
Quel est l'intérêt de l'enfant ?  
/ !\ au risque de créer des tensions parents/école si ça se passe mal + pour l'enfant si adaptation difficile...

Partenariats :

- Partenariats existants PMI/RPE-EAJE :
  - o animation salle d'attente à La Machin ;
  - o ateliers RPE à St Léger/Decize/Imphy,
  - o ateliers à Decize pour futurs parents + « jeunes parents » (des 3 mois de grossesse au 1 an de l'enfant) 1j/mois (cadre REAAP)
- Partenariat kiné avec CS de Decize.

**Constats et enjeux :**

- Le **taux de couverture du territoire** est supérieur au taux départemental mais une vigilance est à conserver dans les années à venir compte tenu de la diminution du nombre de places en accueil individuel et aux difficultés de recrutement des professionnels de la petite enfance.

- Le territoire compte un nombre de couples avec enfants de 0 à 5 ans inférieur à la moyenne nationale.

- **Les couples dont les deux parents travaillent** représentent **près de 60% des couples avec enfants**. A l'inverse, plus de la moitié des **monoparents sont sans emploi**.

Des réponses sont donc à développer sur le territoire afin de répondre à ces besoins spécifiques :

- Des développements de places en EAJE sont possibles sur les communes d'Imphy et/ou La Machine.

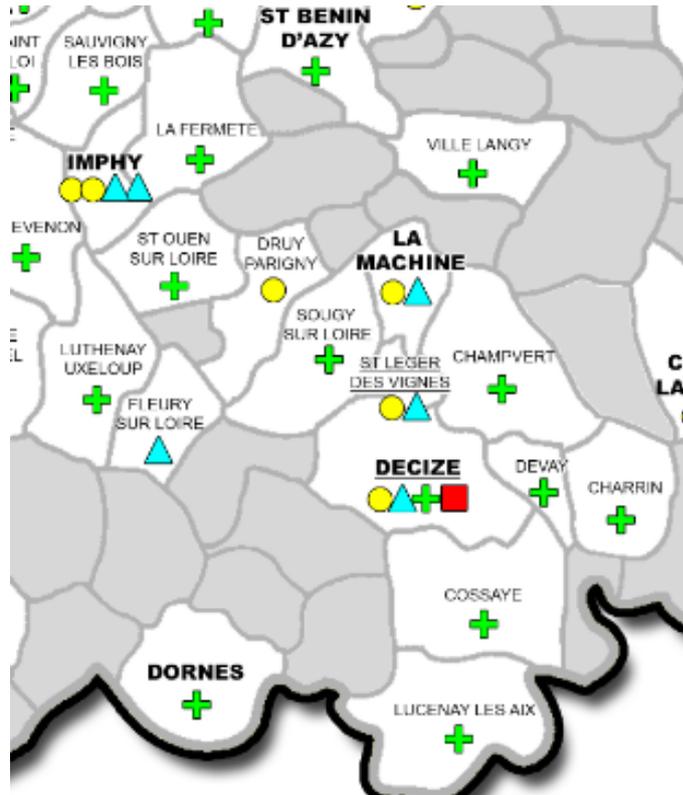
Il serait également intéressant d'accompagner techniquement et financièrement les projets de création de **MAM** afin d'offrir une diversité de mode d'accueil aux familles.

Réflexion à mener sur la création de places de crèches à vocation d'insertion professionnelle (**AVIP**) dans les EAJE afin de favoriser le retour en emploi de ces familles.

- Nécessité de réfléchir aux réponses à apporter quant aux **besoins non couverts actuellement par un RPE** (itinérance, redéploiement des Rpe...).

- Des besoins d'interconnaissance/coopération des acteurs intervenants sur le champ de la Petite Enfance à l'échelle de la communauté de communes.

## SCOLARITE



## Les écoles de la Nièvre

- Ecole maternelle publique
  - ▲ Ecole élémentaire publique
  - ✚ Ecole primaire publique
  - Ecole privée
  - Ecole privée hors contrat
- En caractères gras : les communes avec collège  
Les communes avec lycée(s) sont soulignées

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le territoire compte sept écoles élémentaires, deux écoles primaires et neuf écoles maternelles pour un total de 1098 élèves qui se répartissent comme suit :

	Elémentaire	Primaire	Maternelle	TOTAUX
<b>DECIZE</b>	267 (3 écoles)		100 (3 écoles)	367 (6 écoles)
<b>LA MACHINE</b>	151 (1 école)		64 (1 école)	216 (2 écoles)
<b>LE FERMETE</b>		34 (1 école)	23 (1 école)	57 (2 écoles)
<b>LUCENAY LES AIX</b>		40 (1 école)	24 (1 école)	64 (2 écoles)
<b>SAINT LEGER DES VIGNES</b>	106 (1 école)		49 (1 école)	155 (2 écoles)
<b>IMPHY</b>	154 (2 écoles)		87 (2 écoles)	244 (4 écoles)
<b>TOTAUX</b>	677 (7 écoles)	74 (2 écoles)	347 (9 écoles)	1098 (18 écoles)

La commune de Decize a vu son école maternelle et primaire Monnot-Lakanal, située en centre-ville, fermer en juillet 2023.

Plusieurs RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) accueillent les enfants de la communauté de communes :

- RPI de Fleury-sur-Loire / Luthenay-Uxeloup (67 élèves). Fleury-sur-Loire accueillait 13 élèves de CM1-CM2 en 2022-2023.
- RPI de Saint Germain-Chassenay / Cossaye / Lamenay-sur-Loire. L'école de Saint Germain-Chassenay n'est pas fermée mais n'accueille pas d'enfants. Tous les enfants sont scolarisés à Cossaye, soit 69 élèves en 2022-2023.
- RPI de Béard / Druy-Parigny / Sougy-sur-Loire et Saint Ouen-sur-Loire. Les enfants sont scolarisés à Druy-Parigny de la TPS à la MS, à St Ouen-sur-Loire de la GS au CP et à Sougy-sur-Loire du CE1 au CM2.
- RPI de Champvert / Verneuil. Il n'y a plus d'enfants scolarisés à Verneuil. L'école maternelle de Champvert accueillait 12 enfants en 2022-2023.
- Devay : école maternelle et primaire avec 37 élèves scolarisés en 2022-2023.

Malgré les moyens déployés par les petites communes du territoire pour conserver leurs écoles, beaucoup de familles scolarisent leurs enfants à Decize ou à Saint Léger-des-Vignes. Le Centre socio-culturel des Platanes relève qu'1/3 des enfants scolarisés à Decize en 2022-2023 résidaient dans des communes extérieures.

### Restaurations scolaire, aide au frais de cantine :

Les communes de Decize, Imphy, La Machine et Saint léger-des-Vignes participent au frais de repas pour les familles en appliquant un tarif facturé aux familles plus bas que le coût facturé à la collectivité. Il est à noter que les tarifs demandés aux familles résultent du quotient famille et varie de 1,50 € à 3,50 € par repas.

### Conseils Municipaux Jeunes :

Il existe un conseil municipal de jeunes sur la commune de Decize constitué de 12 élèves de collège/lycée.

Il existe un conseil municipal des enfants sur les communes d'Imphy et de La Machine constitué chacun d'enfants de CM1-CM2.

### Autres actions enfance-jeunesse en milieu scolaire :

Il existe plusieurs types d'intervention en milieu scolaire sur le territoire :

- Il existe des dispositifs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) à Decize et La Machine. Dispositif partenarial, hors temps scolaire, il s'adresse aux enfants, du CP à la Terminale, et à leurs parents avec un double objectif :
  - En direction des enfants et des jeunes : en mobilisant des stratégies diversifiées, il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire, à valoriser l'estime de soi
  - En direction des parents : dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole, il leur offre un espace d'information de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants.

Des besoins de CLAS sont identifiés sur les communes d'Imphy et de St Léger-des-Vignes et des projets à travailler.

- Les quatre centres sociaux ont mis en place des actions d'aide et d'accompagnement aux devoirs. Certaines municipalités également dans le cadre de leurs accueils périscolaires.
- La médiathèque et le centre social de Decize ont mis en place un partenariat qui permet à la ludothèque de profiter des jeux et animations proposées.
- Les bibliothèques de Decize et La Machine ont aussi conclu des partenariats avec les deux centres sociaux pour faciliter l'accès à la lecture des enfants et des jeunes. La bibliothèque de Decize se déplace au CLAS à l'école et dans le cadre de l'ALSH.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

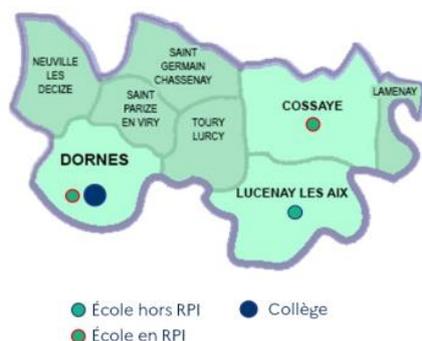
Le territoire compte :

- 4 collèges (trois publics et un privé) implantés sur les communes de Decize (collège public *Maurice Genevoix*, collège privé *Sainte-Marie*), La Machine (collège public *Jean-Rostand*) et Imphy (collège public *Louis Aragon*) pour un total de 868 élèves.
- 2 lycées, avec internat, pour un total de 576 élèves dont :
  - un lycée polyvalent public *Maurice Genevoix* qui accueille des sections générales, technologiques et professionnelles sur la commune de Decize ;
  - un lycée d'enseignement professionnel privé *Thérèse Desreumaux* sur la commune de Saint Léger-des-Vignes.

## TER (TERRITOIRE EDUCATIF RURAL)

On compte deux TER (Territoires Educatifs Ruraux) sur la communauté de communes Sud Nivernais.

### TER de Dornes :



Ce TER fédère les établissements scolaires de Dornes, Lucenay les Aix et Cossaye et rassemble les élèves de huit communes (Cossaye, Dornes, Laménay sur Loire, Lucenay-lès-Aix, Neuville-lès-Decize, Saint Parize en Viry, Saint Germain Chassenay). Rattaché à deux communautés de commune (communauté de commune Sud Nivernais et Moulins agglomération), il se répartit sur les deux bassins de vie de Decize et de Moulins.

Ce secteur bénéficie depuis de nombreuses années d'une dynamique pédagogique grâce au « bassin pédagogique » créé en 1995 qui avait pour but de lutter contre l'isolement des petites écoles rurales. Cet élan s'est parfaitement intégré dans le dispositif « TER » en 2023 ce qui a permis d'élargir la concertation à d'autres acteurs.

### Plan d'action du TER

#### Axe 1 : Renforcer la coopération entre l'école et les acteurs locaux

1. Mobiliser les ressources culturelles du territoire ;
2. Mobiliser les ressources sportives du territoire et les enrichir ;
3. Associer l'ensemble du territoire aux actions du TER ;
4. Renforcer les prises en charge extérieures pour mieux aider les élèves.

#### Axe 2 : Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir

1. Sécuriser la liaison école – collège ;
2. Renforcer l'apprentissage de la lecture pour prévenir l'illettrisme ;
3. Renforcer l'apprentissage de la résolution de problèmes ;
4. Enrichir le parcours culturel de chaque élève ;
5. Développer les pratiques sportives.

#### Axe 3 : Renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels

1. Développer les compétences des enseignants en lien avec les priorités du TER ;
2. Accompagner les enseignants dans la prise en charge de la difficulté scolaire.

3  
LEVIER

### Actions phares



#### Développement artistique et culturel

Programme ECLATS de la Maison de la Culture ;  
Programme « Côté jardins » de la Maison de la Culture ;  
Concours « Je filme le métier qui me plait ».



#### Parcours d'orientation et persévérance scolaire

Classes transplantées au collège avec les élèves de CM1 et CM2 ;  
Pratiques artistiques encadrées par des intervenants extérieurs et enseignants des 1er et 2nd degrés.



#### Attractivité des métiers de l'Éducation

Plan de formation inter-degrés annuel en lien avec les projets du TER.

### Partenaires du programme

- Conseil Départemental de la Nièvre ;
- FOL 58 ;
- Centre National du Costume de Scène ;
- École de musique de Moulin Communauté.



(Source : Fiche synthèse TER de Dornes)

#### TER de La Machine :



● École hors RPI ● Collège

De l'expérimentation « École du Socle » (visant à renforcer la continuité pédagogique entre l'école primaire et le collège) en 2018 à l'évolution en un des premiers TER de la Nièvre en 2021, ce secteur bénéficie d'un réseau de coopération entre les

différents acteurs (Ecole, élus, acteurs locaux...), bien ancré sur son territoire afin de garantir aux élèves ruraux le pouvoir d'agir sur leur avenir et renforcer l'attractivité de l'École rurale.

## Plan d'action du TER

### Axe 1 : Renforcer la coopération entre l'école et les acteurs locaux

1. Développer l'ouverture culturelle ;
2. Prévenir l'illettrisme ;
3. Assurer la continuité des temps de l'enfant ;
4. Associer les familles au parcours scolaire de l'élève ;
5. Initier les élèves au développement durable.

### Axe 2 : Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir

1. Développer l'excellence ;
2. Sécuriser les liaisons dans le parcours de l'élève ;
3. Donner aux élèves du 1er et du 2nd degré des ressources pour construire leur autonomie intellectuelle ;
4. Donner aux élèves les essentiels pour construire et agir sur leur parcours d'orientation : ouvrir le champs des possibles.

### Axe 3 : Renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels

1. Utiliser le numérique au service des apprentissages ;
2. Développer les formations inter-degrés et inter-métiers pour enrichir les compétences des enseignants et des partenaires ;
3. Enrichir les pratiques pédagogiques par des projets co-construits avec les équipes enseignantes et les partenaires ;
4. Conduire une analyse inter-degrés sur les pratiques pédagogiques.

3  
LEVIER

### Actions phares



#### Développement artistique et culturel

Déploiement du futur dispositif Micro-Folies ;  
Festival culturel de La Machine.



#### Parcours d'orientation et persévérance scolaire

Co-interventions : collège / maternelle-CM2 ;  
Web Radio : « L'oral à apprendre et l'oral pour apprendre » ;  
podcasts écoles/collège ;



#### Attractivité des métiers de l'éducation

Échanges de pratiques entre enseignants écoles/collège et  
collège/lycée ;  
Échange de pratiques avec des enseignants finlandais et québécois.



#### Sciences et développement durable

Fête du numérique ;  
Laboratoire de sciences : Aire Terrestre Éducative, JOP Génération  
2024, labellisation E3D du TER.



#### Coéducation

Programmation à destination des familles en lien avec les acteurs  
du territoire : café parents, soirée jeux éducatifs, journal Le P'tit  
Galibot, formations.

### Partenaires du programme

- Mairie de la Machine ;
- Centre socio-culturel Les Abeilles ;
- Bibliothèque Municipale de La Machine ;
- Conseil Départemental de la Nièvre ;
- Associations locales ;
- Observatoire de la faune de Bourgogne ;
- Communauté de communes Sud Nivernais
- CAF ;
- Préfecture de la Nièvre ;
- Office Français de la Biodiversité ;
- Région Bourgogne Franche Comté ;
- La Villette Paris ;
- Parents d'élèves élus.



(Source : Fiche synthèse TER de La Machine)

## SCOLARISATION, DIPLOMES ET FORMATION

### Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020

	Population scolarisée		Taux de scolarisation	
	CC Sud Nivernais	Nièvre	CC Sud Nivernais	Nièvre
2 à 5 ans	529	5 450	81,3	74,5
6 à 10 ans	1 022	9 787	97	97,6
11 à 14 ans	831	8 592	97,6	98,2
15 à 17 ans	608	6 519	91	94,9
18 à 24 ans	269	4 225	26,1	36
25 à 29 ans	20	365	2,6	4,3
30 ans ou plus	108	927	0,7	0,6
Ensemble	3 387	35 864	16,9	17,8

(Source Insee recensement 2023)

Le taux de scolarisation toutes tranches d'âge confondus était de 16,9 % en 2020 sur le territoire (inférieur de 1 point au taux du département et largement inférieur au taux national de 23,7%) ; ce principalement en raison des faibles taux entre 18 et 29 ans : seulement 26,1 % des 18-24 ans sont encore scolarisés, contre 36 % pour le département et 52,1 % pour la France et 2,6 % des 25-29 ans le sont encore, contre 4,3 % au niveau départemental.

**Diplôme le plus élevé des Hommes et des Femmes non scolarisés de 15 ans ou plus**

Ensemble Hommes Femmes

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	16 475	7 908	8 567
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	28,8	24,4	32,8
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,8	4,5	7,0
CAP, BEP ou équivalent	33,8	40,0	28,1
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,5	17,2	15,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	7,8	7,3	8,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	4,5	3,4	5,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	2,8	3,2	2,4

(Source Insee recensement 2023)

Il est à noter des disparités entre garçons et filles.

D'une part, le taux de scolarisation chez les garçons est sensiblement supérieur à celui chez les filles.

D'autre part, le niveau de diplôme le plus élevé obtenu diffère :

- Près d'un tiers des femmes n'ont aucun diplôme ou certificat d'études primaires (contre 24,4 % des hommes) ;
- 40 % des hommes disposent d'un CAP, BEP ou équivalent (contre 28,1 % des femmes) ;
- 16,2 % des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur (contre 13,9 % des hommes).

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en (%)**

2009 2020

	2009	2020
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	37,5	28,8
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,4	5,8
CAP, BEP ou équivalent	31,2	33,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	12,8	16,5
Diplôme de l'enseignement supérieur	11,1	15,1

(Source Insee recensement 2023)

On constate qu'en dix ans, la part des personnes n'ayant aucun diplôme ou un certificat d'études primaires diminue de près de dix points. En tout logique, la proportion de personnes titulaires d'un baccalauréat, brevet professionnel ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente (de 23,9 % en 2009 à 31,6 % en 2020).

**Constats et enjeux :**

- Le territoire présente une bonne répartition en termes de scolarité primaire permettant aux familles de trouver une école proche de leur domicile. Il existe 4 collèges répartis sur le territoire.

En revanche, il n'existe qu'un seul lycée public, qui accueille un internat pendant la semaine.

- Deux TER sur le territoire (Territoire Educatif Rural) avec des secteurs géographiques très diversifiés (concentré sur la commune de La Machine pour l'un et réparti sur huit communes pour l'autre).

- La **problématique de la mobilité** (prégnante sur l'ensemble du territoire) est à prendre en compte.

## ENFANCE-JEUNESSE

*Avertissement : Les données statistiques de cette partie du diagnostic concernent les enfants à partir de 6 ans, mais les accueils de loisirs s'adressent aux enfants dès leur scolarisation, soit à partir de 3 ans. Voir la partie « Petite enfance » pour les données statistiques concernant les enfants de moins de 6 ans.*

## FAMILLES ALLOCATAIRES AVEC ENFANT DE 6 À 11 ANS

	CC SUD NIVERNAIS		NIEVRE		FRANCE	
Couples avec enfant 6-11 ans	531	15%	5 301	14,3%	2 352 308	19,0%
Dont 2 emplois	364	10,3%	3 472	9,4%	1 576 303	12,7%
Dont 1 emploi	127	3,6%	1 436	3,9%	639 264	5,2%
Dont 0 emploi	40	1,1%	393	1,1%	136 741	1,1%
Monoparents avec enfant 6-11 ans	249	7,0%	2 278	6,1%	817 053	6,6%
Dont 1 emploi	127	3,6%	1 386	3,7%	527 890	4,3%
Dont 0 emploi	122	3,3%	892	2,4%	289 163	2,3%

(Source : Bases communales allocataires de juin 2022)

## FAMILLES ALLOCATAIRES AVEC ENFANT DE 12 À 17 ANS

	CC SUD NIVERNAIS		NIEVRE		FRANCE	
Couples avec enfant 12-17 ans	622	17,6%	5 713	15,4%	2 372 521	19,1%
Dont 2 emplois	435	12,3%	3 801	10,2%	1 623 001	13,1%
Dont 1 emploi	150	4,2%	1 504	4,1%	609 209	4,9%
Dont 0 emploi	37	1,0%	408	1,1%	140 311	1,1%
Monoparents avec enfant 12-17 ans	324	9,2%	3 008	8,1%	1 074 281	8,7%
Dont 1 emploi	190	5,4%	1 961	5,3%	745 262	6,0%
Dont 0 emploi	134	3,8%	1 047	2,8%	329 019	2,7%

(Source : Bases communales allocataires de juin 2022)

Le nombre et la proportion de couples avec enfant de 6 à 17 ans représentent près d'un tiers des familles allocataires du territoire. Pour 70 % d'entre elles, les deux parents sont en emploi (légèrement supérieur aux 66 % du département et aux 67,7% du national).

Les familles monoparentales avec enfant de 6 à 17 ans représentent 16,2 % des familles allocataires.

En revanche, elles se trouvent dans des situations de vulnérabilité plus importantes avec près de 44 % d'entre elles sans emploi (contre 36,6 % au niveau départemental et 32,7 % au national), soit plus de 250 monoparents.

## ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DU TERRITOIRE

Gestionnaire	Fonctionnement de l'accueil
Mairie de Champvert	<b>Garderie périscolaire</b> Accueil matin et soir
Mairie de Decize	<b>Garderie périscolaire</b> Accueil matin et soir
Mairie de Devay	<b>Garderie périscolaire</b> Accueil matin et soir
Mairie de La Fermeté	<b>Alsh périscolaire</b> Accueil matin et soir + les mercredis <b>Alsh extrascolaire</b> Accueil pendant les vacances scolaires <b>Accueil ados</b> fermé faute de personnels (15aine de jeunes présents)
Mairie de Fleury-sur-Loire	<b>Garderie périscolaire</b> Accueil matin et soir
Mairie d'Imphy	<b>Alsh périscolaire</b> Accueil matin et soir + mardi midi pour les élèves des écoles élémentaires Aide aux devoirs

Mairie de Lucenay-les-Aix	<b>Alsh périscolaire</b> Accueil matin et soir <b>Alsh extrascolaire</b> Accueil pendant les vacances scolaires
Mairie de Saint Germain-Chassenay	<b>Garderie périscolaire</b> Accueil matin et soir Aide aux devoirs encadrée par des bénévoles. 2 minibus financés par la Région emmènent les enfants à l'école.
Mairie de Sougy-sur-Loire	<b>Garderie périscolaire</b> Accueil matin et soir pour le RPI (Béard, Druy-Parigny, Sougy-sur-Loire et Saint Ouen-sur-Loire)
Centre socio-culturel Les Platanes à Decize	<b>Alsh périscolaire</b> Accueil les mercredis les enfants de 3-11 ans <b>Alsh extrascolaire</b> Accueil les enfants de 3-11 ans pendant les vacances scolaires <b>Accueil ados</b> Accueil pendant les vacances scolaires et ponctuellement le vendredi soir <b>Séjours</b>
Centre socioculturel Roger Gribet à Imphy	<b>Alsh périscolaire</b> Accueil les mercredis les enfants de 3-11 ans <b>Alsh extrascolaire</b> Accueil les enfants de 3-11 ans pendant les vacances scolaires <b>Séjours</b> <b>PS Jeunes*</b> Accueil pendant les vacances scolaires, tous les vendredis soirs et ponctuellement le samedi
Centre socio-culturel Les Abeilles à La Machine	<b>Alsh périscolaire</b> Accueil matin et soir <b>Alsh extrascolaire</b> Accueil les enfants de 3-14 ans pendant les vacances scolaires <b>Accueil ados</b> Reprise depuis septembre 2022 (action gérée pendant plusieurs années par une autre association de la commune et mise en sommeil depuis 2019) <b>Séjours</b>
Centre social Robert Billoué à Saint-Léger-des-Vignes	<b>Alsh périscolaire</b> Accueil matin et soir <b>Alsh extrascolaire</b> Accueil pendant les vacances scolaires <b>Séjours</b>

\*Le Centre socioculturel Roger Gribet d'Imphy dispose d'un secteur « Jeunes » et de la PS CAF associée.

Par ailleurs, l'offre à destination des adolescents est inégale sur le territoire : développée sur le Centre social d'Imphy avec une fréquentation importante et déployée sur le centre social de Saint Léger Les Vignes alors qu'elle est en diminution sur le centre social de Decize.

Il apparaît une difficulté à mobiliser les jeunes après 14 ans et d'une façon générale il y a un enjeu de remobilisation de cette tranche d'âge après la crise sanitaire.

Certaines structures ont engagé des travaux et réflexions autour des besoins des jeunes pour retrouver leur niveau de fréquentation d'avant.

Il est à noter que deux professionnelles du centre social d'Imphy sont « Promeneurs du Net ». Elles écoutent, informent, accompagnent, conseillent et préviennent les jeunes via les réseaux sociaux.

## INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE D'ENFANCE-JEUNESSE EN 2023

Équipement	PS	CEJ / BT	Autres
<b>Alsh périscolaire</b> Mairie de La Fermeté	7 676,12 €	6 356,20 €	
<b>Alsh périscolaire</b> Mairie d'Imphy	1 607,47 €	11 454,08 €	
<b>Alsh périscolaire</b> Mairie de Lucenay-les-Aix	8 092,26 €	15 624,40 €	
<b>Alsh périscolaire</b> Centre socio-culturel Les Platanes de Decize	6 956,38 €	33 152,04 €	Subvention FPT (fonct.) : 8500 €
<b>Alsh périscolaire</b> Centre socioculturel Roger Gribet d'Imphy	3 219,10 €	9 807,07 €	Subvention FPT (invest.) : 4 590€ Subvention FPT (fonct.) : 24 441 €
<b>Alsh périscolaire</b> Centre socio-culturel Les Abeilles de La Machine	10 209,75 €	18 604,85 €	Subvention FPT (fonct.) : 18 000 €
<b>Alsh périscolaire</b> Centre social Robert Billoué de Saint Léger-des-Vignes	15 021,75 €		
<b>Alsh extrascolaire</b> Mairie de La Fermeté	3 221,56 €	8 559,96 €	
<b>Alsh extrascolaire</b> Mairie de Lucenay-les-Aix	7 793,92 €	14 268,66 €	
<b>Alsh extrascolaire et accueil ados</b> Centre socio-culturel Les Platanes de Decize	11 166,02 € + 6 321,74 €	26 020,54 €	Subvention FPT (Innov'jeunes) : 2 600 €
<b>Alsh extrascolaire</b> Centre socioculturel Roger Gribet d'Imphy	7 202,76 €	903,18 €	
<b>Alsh extrascolaire et accueil ados</b> Centre socio-culturel Les Abeilles de La Machine	6 754,61 € + 383,53 €	3 177 €	
<b>Alsh extrascolaire</b> Centre social Robert Billoué de Saint Léger-des-vignes	6 084,13 €	73 694,30 €	Subvention FPT (Innov'jeunes) : 6 252€
<b>PS jeunes</b> Centre socioculturel Roger Gribet d'Imphy	8 166,90 €		
<b>TOTAL</b>	<b>109 878 €</b>	<b>221 622,28 €</b>	<b>64 383 €</b>

Soit un total de 395 883,28 €.

**COMPLEMENTS APPORTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « ENFANCE-JEUNESSE »**

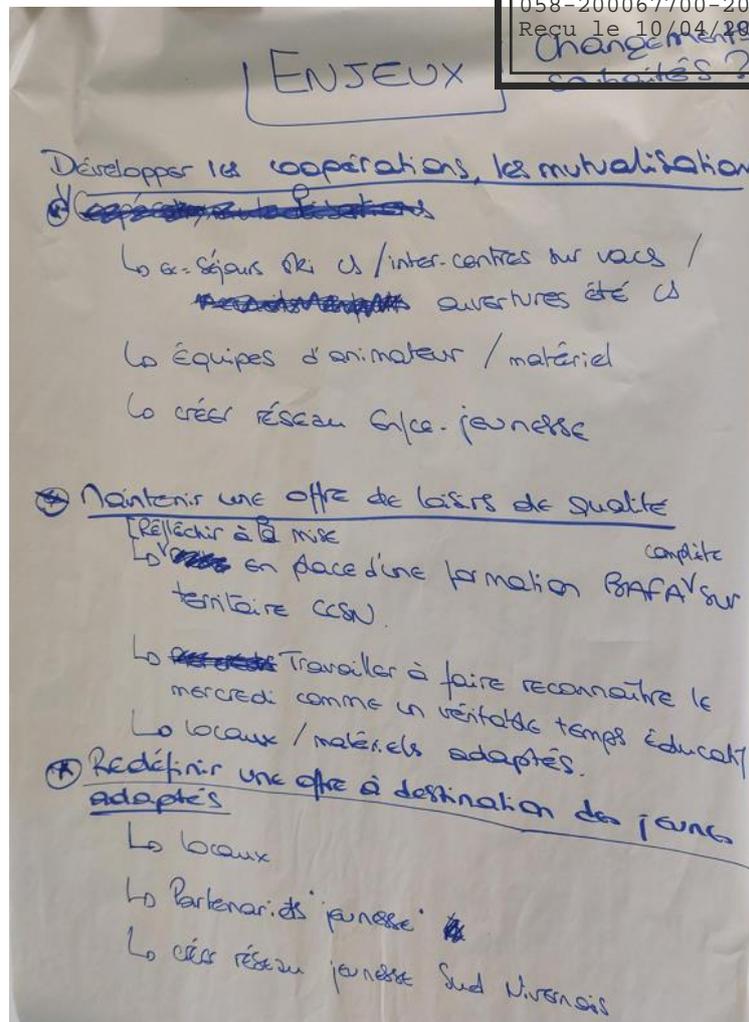
**REUNION CTG ENFANCE-JEUNESSE (6/12/2024 à la CCSN)**

Personnes présentes :

Christine BLONDELLE (Directrice ALSH, mairie La Fermeté), Lolita BRESSON (Animatrice Responsable Enfance, CS La Machine), Julie DOUTE (Coordinatrice ACM jeunes, CS La Machine), Olivier JOLIVOT (ETAPS, mairie Imphy), Séverine RABEISEN (responsable Enfance-jeunesse, CS Decize), Audrey THEVAL (Responsable Animation Enfance, CS Sant Léger-des-Vignes), Nadège BIDABE (chargée de coopération Enfance-Jeunesse), Laetitia BERNARD (Caf).

Personnes excusées/absentes :

Thibaut ETIENNE (Directeur ALSH, mairie de Lucenay-les-Aix).



#### Constats et enjeux :

- 70 % couples avec enfant de 6 à 17 ans ont les deux parents en emploi.

A contrario, les familles monoparentales avec enfant de 6 à 17 ans se trouvent dans des situations de vulnérabilité plus importantes avec près de 44 % d'entre elles sans emploi.

- Le territoire est bien maillé en termes **d'accueils périscolaires** avant et après l'école.

Les **conditions d'accueil sont hétérogènes** car il existe notamment encore des **garderies non déclarées**.

- On constate une **augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires**, avec la question du maintien de la qualité de ces accueils et des structures qui sont contraintes de prioriser les inscriptions.

Une réflexion sur la mutualisation des ouvertures des ALSH pendant les vacances de Noël et/ou le mois d'août pourrait être engagée afin de permettre aux familles qui travaillent pendant ces périodes d'avoir au moins une offre sur le territoire.

- Il existe une offre pour les **jeunes** mais qui semble insuffisante pour offrir une palette d'activités conséquente. Pour tenter de le résoudre une mutualisation, entre les centres sociaux, sur certaines activités pourrait être une solution.

La fréquentation du public adolescent est fluctuante, avec un accueil qui fonctionne bien à Imphy et un accueil qui redémarre à Saint Léger-des-Vignes et La Machine.

- La **mobilité** reste un enjeu prégnant avec des jeunes en demande de voyages et de sorties.

D'une manière plus générale pour l'ensemble des accueils, les problèmes de mobilité et l'éloignement géographique de Nevers **limitent l'accès à l'offre culturelle** (ou génèrent d'importants surcoûts en termes de frais de transport).

Les centres sociaux utilisent leur minibus pour tenter de pallier cette réalité.

- Des **difficultés de recrutement** de professionnels de l'animation avec de moins en moins d'animateurs BAFA et BAFA formés sont observées.

Des **temps d'échanges** mutualisés entre les acteurs de ces différents accueils pourraient être pertinents à l'instar de ce qui pourrait être mené pour les acteurs de la Petite Enfance car il n'existe pas de réseau pour les professionnels de l'animation (contrairement aux réseaux EAJE et RPE co-animés par la PMI et la Caf).

Enfin, des enjeux d'interconnaissance et de mutualisation des actions à destination du public jeune par la réalisation de projets en commun et de déploiement d'offres à destination de la jeunesse.

## ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES DES CENTRES SOCIAUX

Le territoire compte 2 680 familles avec enfant, dont 33 % de monoparents.

Trois des quatre centres sociaux du territoire disposent d'un projet « Animation Collective Familles » agréé par la CAF pour une période maximale de 4 ans :

- **Centre socio-culturel Les Platanes de Decize**

Le projet est agréé du 01/01/2024 au 31/12/2027. Le diagnostic de territoire réalisé par le centre social dans le cadre de ce renouvellement a permis de mettre en exergue les enjeux suivants :

- Une montée de la précarité
- Le besoin de création de lien social
- Le besoin d'un lieu ressources autour de la parentalité
- L'intérêt de renforcer le partenariat.

Trois axes principaux ont été définis et déclinés en objectifs généraux, puis en objectifs opérationnels :

- Axe 1 : Contribuer à réduire toutes les formes de précarité
- Axe 2 : Favoriser les liens familiaux et intergénérationnels
- Axe 3 : Renforcer les coopérations entre les acteurs du territoire.

AXE PRIORITAIRE 1 : CONTRIBUER A REDUIRE TOUTES LES FORMES DE PRECARITE		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
1. Lutter contre la précarité sociale et relationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les usagers à échanger autour d'une activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un café de quartier</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les échanges et les transmissions de savoirs entre les habitants</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer des temps de rencontres et d'échanges pour faire émaner des prises d'initiatives et favoriser le vivre-ensemble</li> </ul>	
2. Favoriser la découverte et les échanges autour de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des ateliers autour de l'alimentation chaque mois pour réduire la précarité alimentaire</li> <li>• Amener les usagers à échanger autour de pratiques culinaires interculturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cuisine d'ici et d'ailleurs : mise en place d'ateliers cuisine en lien avec les associations caritatives sur les aliments distribués</li> <li>• De la fourche à la fourchette</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la découverte de circuits courts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De la fourche à la fourchette</li> <li>- Visites de producteurs</li> <li>- Saisonnalité des produits</li> <li>- Impact écologique</li> <li>- ateliers cuisine</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer des temps d'échanges, de découvertes et de rencontres autour de l'alimentation</li> <li>• Fédérer l'équipe du Centre Socio-Culturel et les acteurs locaux autour de la semaine du goût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semaine du goût</li> </ul>

## AXE PRIORITAIRE 2 : FAVORISER LES LIENS FAMILIAUX ET INTERGENERATIONNELS

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
1. Accompagner les familles dans leur parentalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer aux parents des temps d'échanges adaptés à l'âge de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Devenir parents :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre PMI 6 mois de grossesse 1 an de l'enfant</li> <li>La « RECRE des Parents »</li> </ul> </li> <li>La Ronde des Lutins</li> <li>Sam'di bien d'y aller</li> <li>Avec Papa aussi !</li> <li>Etude de l'opportunité de la création d'un LAEP</li> <li>Ré'création</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des actions de soutien à la parentalité adaptées aux besoins des familles</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la place du père dans la relation avec l'enfant</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un lieu permettant aux familles de rencontrer différents professionnels de la petite enfance et de la parentalité</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer à l'enfant un espace sécurisé pour se développer</li> </ul>	
2. Accompagner les familles dans la scolarité de leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des temps d'échanges aux parents leur permettant de suivre l'évolution de leur enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement à la scolarité               <ul style="list-style-type: none"> <li>CLAS</li> <li>temps d'échanges</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des actions de soutien à la parentalité adaptées aux besoins des familles</li> </ul>	

## AXE PRIORITAIRE 3 : RENFORCER LES COOPERATIONS ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
Renforcer la dynamique de partenariat et de coopération autour du projet familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer le pilotage du projet familles en lien avec les instances et les acteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage du projet familles du CSC               <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de pilotage annuel</li> <li>Commission familles</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la coopération avec les autres centres sociaux du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets inter-centre</li> <li>Echanges entre pairs</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier une démarche de développement social local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation-Action en Développement Social Local (DSL)               <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification commune des besoins des familles</li> <li>Construction de projets communs</li> </ul> </li> </ul>

La référente Familles propose des actions régulières (*Ronde des lutins* : espace parents-enfants (7 mois-3 ans) proposé 1 matinée/semaine pour mettre en avant la motricité libre et les étapes du développement de l'enfant tout en favorisant les échanges entre les participants ; *Ludothèque* ; *CLAS*) et des actions plus ponctuelles (dans le cadre notamment du REAAP) à destination des familles :

- Ateliers parents-enfants pour les 0-3 ans (éveil musical, massage bébé, cuisine, spectacles, ateliers autour des 5 sens...), pour les 4-10 ans (*Ré'créations*) ou encore des randonnées gourmandes pour les 0-18 ans ;
- Conférences sur des thématiques spécifiques (alimentation des 0-3 ans) ;
- Actions « Les pieds dans le plat » et la « Semaine du goût », ateliers « zéro-déchet » ;
- Education au numérique « Les écrans autrement » ;
- Sorties familles.

Le centre social accueille également une permanence mensuelle de la médiation familiale.

- **Centre socioculturel Roger Gribet d'Imphy**

Le projet Familles est agréé du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025 s'articule autour de 3 axes :

- Aller vers
- Accueillir – rencontrer
- ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEUR ROLE PARENTAL - IMPLIQUER les parents dans la construction des projets / des activités.

**1 - ALLER VERS**

Objectifs	Action
<p>Etre identifié sur le territoire</p> <p>Assurer une veille sur le territoire</p>	<p><b>Délocaliser les actions</b> sur les communes éloignées du centre socioculturel (Saint Ouen sur Loire et Sauvigny les Bois et dans les quartiers d'Imphy) - animations de quartiers et des villages en proposant des temps de rencontre, de manière très régulière avec mise en place d'un Familibus reconnaissable et identifié de tous, sur notre territoire.</p> <p><b>Poursuivre les Cafés Parents</b> à la sortie des écoles.</p> <p>Présence de notre structure sur les fêtes et actions locales.</p> <p>Communiquer sur nos actions et sur les animations pour inciter les familles à pousser les portes du Centre.</p>

**2 - ACCUEILLIR - RENCONTRER**

Objectifs	Action
<p>Faire se rencontrer les parents, futurs parents</p> <p>Favoriser l'échange</p>	<p><b>Offrir un lieu d'accueil où les familles peuvent venir librement - offrir un espace de parole</b> (cf. création et animation espace rencontre page 26-27)</p> <p>Présence régulière de la Référente famille à l'accueil pour aller à la rencontre des familles.</p> <p>Multi-accueil : Organisation temps d'accueil café quotidien, petit-déjeuner mensuel pendant lesquels les parents sont invités à rester au multi-accueil.</p> <p>Centre de Loisirs : temps d'accueil des parents, organisation de moments conviviaux (apéritifs, repas, spectacles des enfants...).</p> <p>Favoriser des temps d'échange « Pause-Café » entre parents / entre parents et professionnels.</p>
<p>Etre identifié comme un lieu ressource pour les familles</p>	<p>Permanences pour les familles (PMI, Assistantes sociales du CD, ANDAVI, CDIFF,...)</p> <p>Supports de communication en lien avec la parentalité</p> <p>Informations et conseils auprès des familles : informations sur les services existants, sur les initiatives d'entraide existantes, sur la vie quotidienne...</p> <p>Information sur les moyens de garde</p>

**3 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEUR ROLE PARENTAL - IMPLIQUER les parents dans la construction des projets / des activités**

Objectifs	Action
<p>Accompagner les parents, futurs parents dans leur rôle de parents</p> <p>Favoriser le lien Parents-enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ateliers</b> pour les parents ou parents/enfants (bricolage, numérique, recyclage, créatif, cuisine ....).</li> <li>- <b>Action : On ne naît pas parent, on le devient (cf. fiche action en annexe)</b></li> <li>- <b>Sorties</b> familiales ou entre parents</li> <li>- <b>Séjours</b></li> <li>- <b>Conférences/débats</b> : ex. sensibilisation sur l'importance du cadre éducatif (la vie à la maison : aménagement des espaces et du temps, les règles....; la vie à l'école ; le temps libre ...) - Etre parents d'ados, la cohésion parentale, savoir dire non .....</li> <li>- <b>Favoriser les temps conviviaux, le partage d'activités entre les secteurs</b> (seniors, famille, enfance-jeunesse, petite-enfance) pour permettre la transmission et les échanges entre les générations : sorties, temps de lecture, témoignages, jeux ....</li> </ul>

Contribuer à la réussite éducative des enfants / jeunes	<p><b>Accompagnement scolaire :</b> Redéfinir avec le collège / les bénévoles / les parents le projet (besoin, contenu, fonctionnement, ...). Permettre le lien entre les parents des enfants /les bénévoles /l'équipe éducative du collège. Favoriser l'implication des parents pour qu'ils s'impliquent à terme.</p> <p><b>Passerelle Multi-accueil/Rampe avec l'école maternelle de St Eloi.</b> Passerelle à développer avec l'école maternelle d'Imphy + passerelle <b>entre secteurs</b> Multi-accueil / Alsh 3-6ans.</p>	
Favoriser l'autonomie (rendre acteur)	Cet objectif est commun à tous les secteurs et se retrouve dans le projet éducatif et les projets pédagogiques (ALSH, Multi-Accueil, Espace jeunes, accompagnement scolaire)	
<p><b>Impliquer les parents :</b></p> <p>dans la vie du centre</p> <p>dans l'élaboration du Projet Famille</p> <p><b>Développer le Pouvoir d'Agir</b></p>	<p>Accompagner de nouvelles activités à l'initiative des parents à partir des idées, suggestions émises lors des temps de rencontres ou pendant les activités (montage de projet, mise en œuvre, recherche de financement si besoin...). Travail en partenariat avec les acteurs locaux.</p> <p>Inciter les parents à proposer des animations/activités et à les animer ou co-animer au Multi-accueil, au Centre de Loisirs...</p> <p>Les inciter à utiliser les lieux en autonomie pour rencontrer d'autres parents et enfants autour d'activités.</p> <p>Commission Famille : réunion régulière minimum une par trim.</p>	
<b>Partenariat</b>	<b>Un réseau Pour et Par les Parents - (Cf. Fiche Action en annexe)</b>	

La référente Familles propose des actions régulières (Café parents ; CLAS ; ateliers (cuisine, créatifs, jeux, jardinage et bricolage) ; sorties familles) et des actions plus ponctuelles (dans le cadre notamment du REAAP) à destination des familles :

- « *Ateliers des Parents* » pour les enfants de 0-6 ans avec l'intervention de Valérie Didierlaurent sur différentes thématiques ;
- Création d'un livre « Les 4 saisons » par les familles ;
- Action « Manger/Bouger » (petit-déjeuner équilibré, ateliers cuisine, actions de sensibilisation à une alimentation équilibrée, découverte d'activités physiques avec les associations locales) ;
- Bourses aux vêtements et jouets ;
- Séjours familles, soirées à thèmes.

▪ **Centre socio-culturel « Les Abeilles » de La Machine**

Le projet Familles est agréé du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026 avec 4 actions prioritaires :

- Le CLAS
- La démarche « Aller vers »
- L'épanouissement familial et personnel
- L'Education pour la santé.

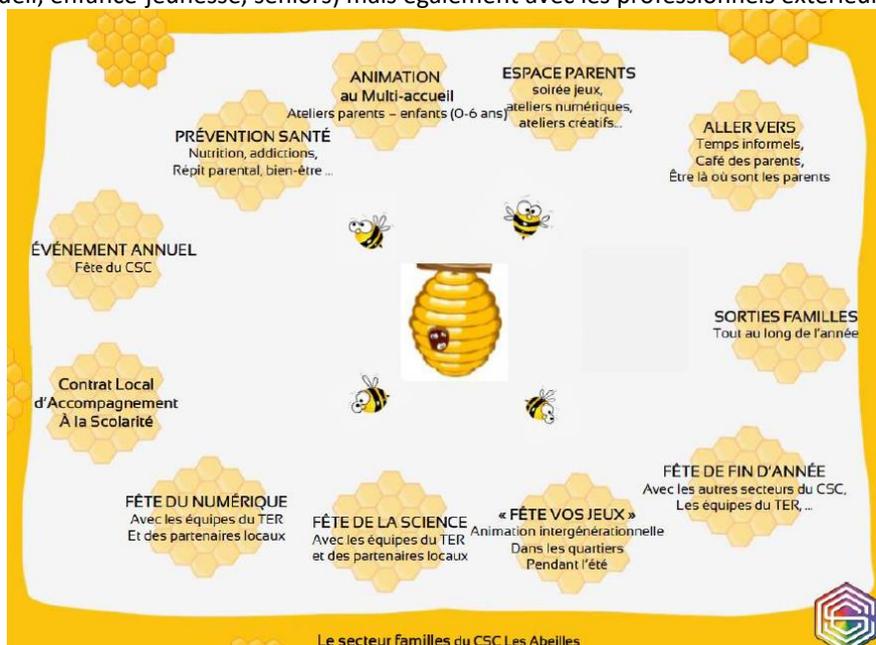
<b>Le CLAS</b>	<i>Contribuer à l'épanouissement scolaire de la personne / des enfants et soutenir les parents dans leur rôle d'éducation</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Consolider le travail partenarial avec les équipes enseignantes, les familles, les partenaires et les bénévoles</li> <li>✚ Mettre en place des outils permettant le renforcement des Compétences Psychosociales (CPS) des enfants</li> <li>✚ Valoriser l'investissement des enfants par le biais de deux temps conviviaux par année scolaire</li> </ul>
Exemples d'actions :	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Travail avec les équipes enseignantes</li> <li>✚ Consolider le bénévolat</li> <li>✚ Poursuivre le projet d'ouverture culturelle</li> <li>✚ Échanger quotidiennement avec les familles</li> <li>✚ ...</li> </ul>

<b>La démarche « Aller vers »</b>	<i>Permettre aux familles de s'impliquer en allant vers les parents</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Créer et développer des temps de convivialité là où sont les parents</li> <li>✚ Permettre aux parents d'être associés dans la construction des actions, des programmes ... proposés par le CSC</li> <li>✚ Proposer des groupes de réflexion et de travail partenarial selon les besoins/demandes/constats autour des familles</li> </ul>
Exemples d'actions :	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Échanges lors d'actions collectives</li> <li>✚ Échanges informels</li> <li>✚ Échanges lors des temps festifs</li> <li>✚ ...</li> </ul>

<b>L'épanouissement familial et personnel</b>	<i>Participer au bien-être familial en proposant des projets en lien avec les besoins et demandes des familles – parents – enfants</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Consolider, améliorer les relations parents – enfants, dans le cadre des sorties, des ateliers...</li> <li>✚ Aider et soutenir les parents dans leur rôle par une écoute bienveillante, des temps d'accueil adaptés, ...</li> <li>✚ Proposer des ateliers pour améliorer les CPS des membres d'une famille</li> </ul>
Exemples d'actions :	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Sorties familles</li> <li>✚ Ateliers parents – enfants</li> <li>✚ Événements festifs</li> <li>✚ Répit parental</li> <li>✚ ...</li> </ul>

<b>L'éducation pour la santé</b>	<i>Permettre aux individus d'acquérir et développer la capacité de choisir ce qui est favorable à leur santé</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Mettre en place des actions et des échanges permettant une sensibilisation autour de la prévention santé</li> <li>✚ Poursuivre et approfondir la prévention nutrition engagée avec les publics et en partenariat avec le CSC de Decize</li> </ul>
Exemples d'actions :	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Actions nutrition avec le CSC de Decize</li> <li>✚ Atelier nutrition garderie, ACM, P'tite Ruche</li> <li>✚ ...</li> </ul>

La référente Familles propose un certain nombre d'actions ponctuelles ou régulières en partenariat avec les autres secteurs du centre social (multi-accueil, enfance-jeunesse, séniors) mais également avec les professionnels extérieurs (TER...) :



- Centre social Robert Billoué de Saint Léger-des-Vignes

Ne disposant pas d'un agrément ACF de la CAF, le centre social a travaillé à remettre en place des actions ponctuelles et régulières en direction des familles et à développer des projets mis en sommeil durant plusieurs années faute de personnel dédié.

Le centre a ainsi pour projet de déposer, en 2024, un projet Familles dans le cadre du renouvellement de son agrément AGC.

### INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE DE PARENTALITÉ / FAMILLES EN 2022

Équipement	PS	Cej / BT	Autres
Animation Collective Familles (CS Decize)	23 682 €		
Animation Collective Familles (CS Imphy)	23682 €		
Animation Collective Familles (CS La Machine)	23682 €		
REAAP (CS Decize)			1 295 €
REAAP (CS La Machine)			2 030 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 046€</b>		<b>3 325 €</b>

Soit un total de 74 371 €

### COMPLEMENTS APPORTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « PARENTALITE »

Réunion « CTG : Parentalité » du jeudi 21 novembre 2024 (après-midi) dans les locaux de la CCSN :

Personnes présentes : Laetitia BERNARD (CAF Nièvre), Céline BRENTOT VIGNAND (CSC Imphy), Clara DOGLIANI (CSC Decize), Gérald FONTAN (CSC La Machine), Tiphany GAY (CSC La Machine), Amandine RIGHETTI (CS St Léger)



CR - CTG Parentalité  
- 21 novembre 2024.p

*Pour résumé, nous constatons :*

- ✓ Une évolution du type des familles accueillies dans les Centres sociaux : de plus en plus de familles de classe moyenne, des familles se souciant de bien faire auprès de leurs enfants, ...
- ✓ Le rôle des Référents familles est impacté par cette évolution : auparavant, ces professionnels travaillaient surtout avec des familles en précarité/grande précarité. Désormais, ces familles sont « invisibles ». Les référents familles sont-ils en capacité de répondre actuellement à ces familles (si ce n'est les diriger vers les ASS, les travailleurs sociaux) ?
- ✓ Les familles sont avant tout en recherche de mode de garde pour leurs enfants, en raison des difficultés financières qu'elles peuvent avoir : les ACM ne sont plus qu'un service de mode garde, l'école maternelle permet aux parents de ne plus payer de crèche ou d'assistante maternelle.
- ✓ La réalité de terrain n'est pas forcément en adéquation avec le cahier des charges des appels à projet (au niveau quantitatif des participants).
- ✓ Avec ce nouveau public accueilli, la mobilisation des familles repart du premier échelon de la participation, à savoir la consommation des animations / des actions proposées. Les sorties familles permettent aux professionnels d'engager les échanges et le lien de confiance avec les familles.

#### 4 Les enjeux de la thématique « Parentalités »

Les 4 référentes familles ont ensuite repris les constats et relevé des objectifs communs pour être atteints et atteignables sur le territoire. Il est important de prendre en compte la temporalité du projet de la CTG, de 2022 à 2026.

Plusieurs enjeux sont repérés, par rapport aux constats :

Constats	Enjeux
Nouvelles précarités des familles Nouveaux types de familles Isolement Importance de l'orientation des questionnements vers les réseaux sociaux (les familles utilisent les réseaux sociaux pour trouver des réponses à leur interrogation autour de leur parentalité) mais sont perdues face à toutes les réponses possibles Travail sur l'idéalisation de la famille (entre autres à travers les réseaux sociaux)	La prévention santé Le répit parental La précarité sociale, financière, familiale Les questionnements liés aux parentalités (soutien aux familles, aux enfants, ...) L'adaptation de nos pratiques professionnelles à l'évolution des familles
Réflexion sur le renouveau des missions d'un référent familles.	

#### Constats et enjeux :

Une relation de confiance entre les familles et les professionnels mise à mal par la crise sanitaire et l'éloignement et qui est à reconstruire.

- Des **difficultés à mobiliser les familles** autour des offres existantes, malgré les efforts de communication déployés par les structures, avec pour conséquence des ateliers proposés moins fréquentés que les années précédentes et ne semblant parfois plus répondre aux attentes/besoins des familles. Un travail de remobilisation est donc nécessaire pour faire perdurer ces actions ou, au contraire, de réflexion à engager sur la pertinence et le fonctionnement et le maintien de ces ateliers.

- **Moindre implication** des familles dans la réalisation des actions (moins actrices qu'auparavant).

- Des parents relativement isolés pendant la période de la crise sanitaire et qui ont parfois été **fragilisés financièrement et psychologiquement**.

- **Evolution des familles** qui viennent dans les centres sociaux : auparavant plutôt des familles en précarité, maintenant des familles de classe moyenne. Les familles en précarité ne semblent plus aller au-devant de la référente familles. Il semblerait que des familles avec des difficultés sociales et familiales soient souvent invisibles, ne soient pas "captées".

- La **monoparentalité** qui ressort fortement à travers les données froides n'est pas constatée par les acteurs de terrain. S'agit-il de familles « invisibles » ou d'erreurs de données ?

- Il est observé une **paupérisation de la population** : la situation financière de certaines familles ne permet pas/plus à leur(s) enfant(s) d'accéder aux loisirs (ACM), une augmentation des demandes de familles de classe moyenne au départ en vacances par rapport aux familles en situation de précarité (celles-ci estimant qu'elles ne pourraient pas de toute façon).

- Une **précarité également relationnelle**, en augmentation depuis les confinements, constatée par les travailleurs sociaux locaux et les professionnels des centres sociaux ; un **épuisement parental des deux parents**.

- Des familles qui expriment un besoin de réassurance vis-à-vis de leur rôle de parent et une volonté de passer du temps avec leurs enfants.

- Établir un inventaire des besoins des familles en matière de parentalité et **développer l'information** à destination des habitants sur l'offre proposée.

- Réfléchir à la mise en place de **LAEP** (Lieux d'Accueils Enfants-Parents).

- Des enjeux d'**interconnaissance et de renforcement des liens entre partenaires**.

- Proposer des formations en commun pour les professionnels des centres sociaux.

## CENTRES SOCIAUX

## Deux bassins de vie déséquilibrés

- Un bassin de vie avec un centre social Imphy isolé par rapport aux autres du fait de sa situation géographique.
- Un bassin de vie avec trois centres sociaux Decize, La Machine et St Léger des Vignes distants de huit kilomètres au maximum.

## Bassin de vie Imphy

- Le centre social avec une activité importante et diversifiée qui répond aux besoins de la population dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des séniors.
- Une activité développée vers d'autres communes qui utilisent les services proposés.
- Une relation avec le financeur communal qui nécessite beaucoup d'explications mais reconnaît le travail qui est fait sur le terrain.
- Une présence d'élus associatifs dynamiques mais qui doivent s'ouvrir à d'autres qui sont force de propositions et de soutien à l'équipe professionnelle.
- En revanche il y a nécessité de faire travailler tous les acteurs associatifs ensemble pour optimiser mais aussi développer des complémentarités sur les domaines de la jeunesse et de l'enfance.
- Les coopérations possibles sont sur l'enfance et la jeunesse avec de véritables enjeux de développement en ce domaine.

## Le bilan du CS de IMPHY

en K €	2022	2021	Var	%
Immobilisations	78	49	29	58 %
Créances	6	3	3	124 %
Autres créances	113	53	61	116 %
Trésorerie	255	246	8	3 %
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>452</b>	<b>351</b>	<b>101</b>	<b>29 %</b>
<b>Situation nette</b>	<b>237</b>	<b>198</b>	<b>40</b>	<b>20 %</b>
<b>Dont résultat net</b>	<b>47</b>	<b>130</b>	<b>-83</b>	
Subvention d'investissement	29	38	-10	-26 %
Fonds dédiés et provisions	68	49	19	39 %
Dettes financières	0,3	0	0	N/A
Dettes d'exploitation	97	66	31	48 %
Autres dettes	21	0	21	N/A
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>452</b>	<b>351</b>	<b>101</b>	<b>29%</b>

➤ Le centre social est propriétaire des locaux ;

➤ Pas de difficulté de trésorerie identifiée du fait de réserves solides constituées sur les 2 derniers exercices

➤ Pas de dettes financières

➤ Provisions correspondant à d'un litige RH avec un risque de rupture conventionnelle et aux IFC ;

## Bassin de vie Decize, La Machine et St Léger des vignes

- **Le centre socio-culturel Les Platanes de Decize**, implanté au cœur de la ville, est connu et reconnu pour ses actions par les acteurs institutionnels, les habitants et les élus communaux.
  - L'équipe en place élus associatifs et professionnels du centre ont su mettre en place des actions innovantes qui permettent de prendre en compte toutes les spécificités des centres sociaux tout en répondant aux demandes provenant des politiques publiques mises en place.
  - La réécriture du projet social a permis de mettre en lumière des problématiques nouvelles qui doivent être prises en compte à l'avenir.
  - Le secteur petite enfance est structuré et propose de réels services aux habitants qui pourraient facilement être exportés ailleurs sur le territoire.
  - Un secteur enfance jeunesse qui développe de nombreux projets innovants pour proposer une offre intéressante pour ce public.
  - Une situation économique tendue due au désengagement de financements mais qui semble se détendre ces derniers mois néanmoins cela reste un point de vigilance.
  - Une reconnaissance politique de la commune du travail réalisé par l'équipe du centre social.

## Le bilan du CS de DECIZE

AR Prefecture

058-200067700-20250408-2025\_045-DE  
Reçu le 10/04/2025

en K €	2022	2021	Var	%
Immobilisations	43	42	1	2%
Créances	168	167	1	0%
Autres créances	29	2	26	1196%
Trésorerie	234	250	-16	-6%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>473</b>	<b>462</b>	<b>12</b>	<b>3%</b>
<b>Situation nette</b>	<b>272</b>	<b>319</b>	<b>-47</b>	<b>-15%</b>
<b>Dont résultat net</b>	<b>-21</b>	<b>4</b>	<b>-24</b>	
Subvention d'investissement	21	26	-5	-20%
Fonds dédiés et provisions	25	16	8	51%
Dettes financières	0	0	0	N/A
Dettes d'exploitation	109	101	8	8%
Autres dettes	46	25	21	81%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>473</b>	<b>462</b>	<b>12</b>	<b>3%</b>

- > Le centre social n'est pas propriétaire ;  
=> **Mise à disposition des locaux par la ville avec refacturation des fluides ;**
- > Niveau de trésorerie satisfaisante au regard de la structure de coût du centre social  
=> **pas de difficulté de trésorerie identifiée**
- > Pas de dettes financières
- > Provision sur l'exercice d'un litige RH avec un risque de rupture conventionnel (cf. slide précédente)

- **Le centre socio-culturel « Les Abeilles » de La Machine** développe de multiples activités avec une implantation territoriale conséquente et des projets sensibles qui répondent aux attentes des populations.
  - Un savoir-faire en matière de petite enfance.
  - Des actions envers la parentalité qui permettent de mettre en place des projets cohérents, structurés qui peuvent tout à fait s'exporter sur l'ensemble du territoire.
  - Une entente efficace avec la commune qui permet d'échanger et de construire ensemble des projets d'intérêts généraux.
  - Une vie associative efficace et dynamique qui demande à se renouveler.
  - Un projet social structuré qui prend en compte l'ensemble des problématiques sociales et socio-économiques.
  - Une gestion saine mais qui reste tendue pour assurer du développement.

## Le bilan du CS de la machine

K €	2022	2021	Var	%
Immobilisations	64	63	1	2%
Créances	35	143	-108	-75%
Autres créances	103	11	92	829%
Trésorerie	92	63	29	46%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>294</b>	<b>280</b>	<b>14</b>	<b>5%</b>
<b>Situation nette</b>	<b>118</b>	<b>104</b>	<b>14</b>	<b>13%</b>
<b>Dont résultat net</b>	<b>14</b>	<b>-15</b>	<b>29</b>	
Subventions d'investissements	38	40	-3	-7%
Fonds dédiés et provisions	15	16	0	-3%
Dettes financières	36	48	-12	-25%
Dettes d'exploitation	82	66	17	25%
Autres dettes	5	6	-1	-17%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>294</b>	<b>280</b>	<b>14</b>	<b>5%</b>

- > Le centre social n'est pas propriétaire  
=> **Mise à disposition des locaux par la ville ;**

**Une trésorerie de sécurité limitée à environ 1,5 mos de fonctionnement**

Un emprunt de soutien accordé par la CAF en cours de remboursement

- **Le centre social Robert Billoué de St Léger des Vignes**, qui a connu de nombreuses difficultés ces dernières années, présente cet automne 2023 de belles ambitions.
  - L'équipe de bénévoles renouvelée accompagne le nouveau directeur en poste depuis quelques mois.
  - Ce centre Social a toute sa place dans ce territoire si on lui laisse la possibilité de se développer.
  - Les projets en cours démontrent que l'équipe possède plein d'atouts et pourrait être aussi force de propositions et de complémentarité sur des projets non mis en place par les deux autres centres sociaux.
  - La commune soutient les actions et les projets mis en place.
  - Une vigilance doit être apportée sur la situation économique qui reste très tendue.
  - Un projet social à réactualiser avec la nouvelle équipe dirigeante.

## Le bilan du CS de ST LEGER

AR Prefecture

058-200067700-20250408-2025\_045-DE  
Reçu le 10/04/2025

Bilan en K €	2022	2021	Var	%
Immobilisations	25	1	24	2328%
Créances	7	69	-61	-89%
Autres créances	48	3	46	1823%
Trésorerie	69	109	-40	-37%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>150</b>	<b>182</b>	<b>-32</b>	<b>-18%</b>
<b>Situation nette</b>	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>-1</b>	<b>-2%</b>
<b>Dont résultat net</b>	<b>-1</b>	<b>15</b>	<b>-14</b>	
Subvention d'investissement	27	0	27	N/A
Fonds dédiés et provisions	15	45	-30	-67%
Dettes financières	0	25	-25	-100%
Dettes d'exploitation	34	40	-6	-15%
Autres dettes	7	3	4	106%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>150</b>	<b>182</b>	<b>-32</b>	<b>-18%</b>

- Le centre social n'est pas propriétaire : mise à disposition des locaux par la ville avec refacturation des fluides ;
- Niveau de trésorerie relativement faible (et dégradé davantage sur 2023) ayant nécessité une demande d'autorisation de découvert auprès de la banque
- Pas de dettes financières

## INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE EN 2022

Équipement	PS	BT	Autres
Animation globale (CS Decize)	70 785 €		
Animation globale (CS Imphy)	70 785 €		
Animation globale (CS La Machine)	70 785 €		
Animation globale (CS St Léger-des-vignes)	70 785 €		
<b>TOTAL</b>	<b>283 140 €</b>		

### Constats et enjeux :

- Sur ce territoire une réelle reconnaissance par les communes du travail qui est accompli par les centres sociaux.
- Une diversification de l'offre qui permet de couvrir les orientations en matière de petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité et accès aux droits.
- Une synergie à développer entre les quatre centres sociaux pour optimiser les offres de services à proposer aux habitants et valoriser ce que font les centres sociaux ensemble.

**HANDICAP****Bénéficiaires des prestations Caf :**

	CC SUD NIVERNAIS		NIEVRE		FRANCE	
AEEH	168	4,8 %	1 439	3,9 %	374 331	2,8 %
AAH	703	19,9 %	6 284	16,9 %	1 187 936	9,1 %

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

**Age des bénéficiaires de l'AEEH :**

Tranches d'âge	Nombre de bénéficiaires
0-2 ans	N.S.
3-5 ans	7
6-11 ans	78
12-15 ans	56
16-17 ans	26
18-20 ans	13

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

Il n'existe qu'un seul **ESAT** sur le territoire de la communauté de commune situé à Decize avec 75 travailleurs et un foyer d'accueil pour assurer l'hébergement.

Concernant les **structures d'accueils de personnes en situation de handicap**, il y a un foyer d'accueil médicalisé situé sur Imphy ainsi qu'un projet sur cette commune d'une résidence pour personnes âgées en situation de handicap.

Un foyer d'accueil médicalisé est également situé sur la commune de Decize.

Sur la Machine il y a un établissement pour personnes en situation de handicap spécialisé pour le personnes infirmes moteur cérébrales.

**Constats et enjeux :**

- La problématique du handicap est particulièrement prégnante sur le territoire de la Communauté de communes car il est supérieur au département de la Nièvre qui est un département qui a un taux supérieur par rapport au national.
- On constate un taux d'AEEH sur le territoire sensiblement supérieur au taux départemental. Ce constat pose la question de l'inclusion d'enfants porteurs de handicap dans les différents lieux d'accueil du territoire (écoles, mais également multi-accueil, accueils de loisirs, manifestations diverses, etc.).
- La tranche 6-11 ans puis celle des 12-15 ans représente la majorité de l'AEEH.
- L'absence d'IME est prégnante pour une prise en charge des enfants.
- La mise en œuvre de la loi SAAD de décembre 2022 tarde ; une action de tous les opérateurs en la matière devrait être organisée pour définir le rôle et les missions de chacun.

## SENIORS

## POPULATION ALLOCATAIRE DE PLUS DE 60 ANS

	CC SUD NIVERNAIS		NIEVRE		France	
<b>Nombre allocataires de 60 ans et +</b>	<b>502</b>	<b>14,2 %</b>	<b>5 241</b>	<b>14,1%</b>	<b>1 312 437</b>	<b>10,6%</b>
<i>Dont 60 à 64 ans</i>	201	5,7 %	2 013	5,4%	497 546	4%
<i>Dont 65 à 69 ans</i>	122	3,5 %	1 119	3,0%	283 840	2,3%
<i>Dont 70 ans et plus</i>	179	5,1 %	2 109	5,7%	531 051	4,3%
<b>Nombre allocataires isolés</b>	<b>407</b>	<b>11,5 %</b>	<b>4 376</b>	<b>11,8%</b>	<b>1 068 406</b>	<b>8,6%</b>
<b>Nombre AAH</b>	<b>123</b>	<b>3,5 %</b>	<b>1 136</b>	<b>3,1%</b>	<b>185 634</b>	<b>1,5%</b>
<i>Dont 60 à 64 ans</i>	77	2,2 %	740	2%	120 192	1%
<i>Dont 65 à 69 ans</i>	32	0,9 %	238	0,6%	35 810	0,3%
<i>Dont 70 ans et plus</i>	14	0,4%	158	0,4%	29 632	0,2%
<b>Nombre bas revenus</b>	<b>129</b>	<b>3,7%</b>	<b>1 223</b>	<b>3,3%</b>	<b>310 204</b>	<b>2,5%</b>
<b>Nombre aide logement locatif social</b>	<b>119</b>	<b>3,4 %</b>	<b>1 628</b>	<b>4,4%</b>	<b>569 832</b>	<b>4,6%</b>
<b>Nombre aide au logement parc privé</b>	<b>176</b>	<b>5,0 %</b>	<b>1 583</b>	<b>4,3%</b>	<b>303 676</b>	<b>2,4%</b>
<b>Nombre aide logement accession</b>	<b>9</b>	<b>0,3%</b>	<b>80</b>	<b>0,2%</b>	<b>11 480</b>	<b>0,1%</b>
<b>Nombre aide logement établissement</b>	<b>85</b>	<b>2,4 %</b>	<b>907</b>	<b>2,4%</b>	<b>180 442</b>	<b>1,5%</b>

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

Le territoire présente des vulnérabilités pour ce qui concerne les plus de 60 ans avec un taux d'allocataires isolés, de bénéficiaires de l'AAH et de bas revenus supérieur au départemental et au national.

## MAINTIEN DES SENIORS A DOMICILE

Le territoire est couvert par trois opérateurs de **portage de repas à domicile** :

- Le centre socioculturel de la machine ;
- L'association des Minimes sur la commune de Decize ;
- Le CLIC du Nivernais.

Les autres actions d'aide à domicile sont assurées par des structures spécialisées dans l'accompagnement aux gestes du quotidien, ménage, entretien de la maison etc. Ce sont principalement des associations reconnues d'utilité sociale, il y a quelques structures de droit privé.

## AUTRES ACTIONS ET SERVICES SENIORS

Chacun des quatre centres sociaux a développé des actions qui s'inscrivent dans l'accompagnement des séniors dans le vieillissement pour en prévenir les risques et les effets. Ce sont souvent des ateliers menés par des intervenants extérieurs qui s'appuient sur des attentes exprimées par les participants comme la nutrition, la mémoire, l'activité physique et le bien vieillir. L'intergénérationnel au sein de chaque centre social est aussi une matière d'échanger entre les séniors et les jeunes pour mieux se connaître mieux appréhender l'autre et faciliter les contacts.

Des initiatives ont été prises par certains pour s'inscrire dans le dispositif « faire compagnie » qui aide les habitants à se mettre en relation avec leurs voisins, il s'agit de cultiver l'entraide entre les générations et combattre l'isolement.

Les CCAS des communes d'Imphy, La Machine, Decize et dans une moindre mesure St Léger-des-Vignes proposent différentes actions comme les téléalarmes, accompagnement financier ponctuel, déchetterie mobile, transport régulier pour se rendre au marché, ou à la demande pour les courses et les rendez-vous médicaux.

## ETABLISSEMENTS ET RESIDENCES POUR SENIORS

Le territoire de la communauté de commune compte cinq établissements sous forme de résidences EPHAD qui peuvent accueillir autour de 220 résidents : un établissement sur Imphy, deux sur Decize, un sur la Machine et un petit établissement à Lucenay-les-Aix.

Constats et enjeux :

- La question de **l'accompagnement des séniors et des personnes âgées**, que ce soit à domicile ou en établissement, en termes d'aide ou de loisirs, est un enjeu important pour ce territoire vieillissant.
  - La recherche (et le manque) de **financements dédiés pérennes** (notamment en direction des centres sociaux) est un enjeu qui ne doit pas être négligé.
  - La question de la **mobilité**, posée d'une manière générale sur le territoire, est particulièrement importante chez les séniors et ne trouve actuellement pas toujours de réponse.
  - Les **métiers de l'accompagnement à domicile connaissent de fortes tensions** avec de grosses difficultés de recrutement, au détriment des usagers.
- Dans ce contexte, la **question des aidants** qui pallient le plus longtemps possible et risquent l'épuisement se pose.

**Catégories et types de logements :**

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>12 397</b>	<b>100,0</b>	<b>12 613</b>	<b>100,0</b>	<b>12 659</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	10 414	84,0	10 369	82,2	10 089	79,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	829	6,7	667	5,3	672	5,3
Logements vacants	1 154	9,3	1 576	12,5	1 898	15,0
<i>Maisons</i>	<i>9 761</i>	<i>78,7</i>	<i>9 909</i>	<i>78,6</i>	<i>9 957</i>	<i>78,7</i>
<i>Appartements</i>	<i>2 560</i>	<i>20,6</i>	<i>2 597</i>	<i>20,6</i>	<i>2 590</i>	<i>20,5</i>

(Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)

En 10 ans le nombre de résidences principales a diminué de 325, le nombre de résidences secondaires a lui aussi diminué de 157. Le nombre de logements vacants a progressé de 744.

**Date de construction des résidences principales construites avant 2018 :**

	Maison	Appartement
Avant 1919	1 584	253
De 1919 à 1945	1 223	174
De 1946 à 1970	1 716	552
De 1971 à 1990	2 293	733
De 1991 à 2005	708	167
De 2006 à 2017	562	31

(Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023)

On constate une chute du nombre de construction de maisons et d'appartements après un regain de 1971 à 1990.

**Confort des résidences principales :**

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>10 414</b>	<b>100,0</b>	<b>10 369</b>	<b>100,0</b>	<b>10 089</b>	<b>100,0</b>
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	<i>10 076</i>	<i>96,8</i>	<i>9 994</i>	<i>96,4</i>	<i>9 713</i>	<i>96,3</i>

	2009	%	2014	%	2020	%
Chauffage central collectif	910	8,7	915	8,8	864	8,6
Chauffage central individuel	4 743	45,5	4 494	43,3	4 254	42,2
Chauffage individuel "tout électrique"	2 592	24,9	2 547	24,6	2 627	26,0

(Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)

Le confort en 10 ans a peu évolué en pourcentage, le chauffage central collectif baisse au profit du chauffage central individuel ; le chauffage individuel électrique progresse sensiblement.

#### Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2020 :

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>10 089</b>	<b>100,0</b>	<b>19 752</b>	<b>4,2</b>	<b>2,1</b>
Depuis moins de 2 ans	942	9,3	1 887	3,6	1,8
De 2 à 4 ans	1 370	13,6	2 807	3,8	1,9
De 5 à 9 ans	1 466	14,5	3 115	4,0	1,9
10 ans ou plus	6 311	62,6	11 943	4,4	2,3

(Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023)

10% de la population des ménages ont emménagé depuis moins de deux ans et 60% sont présents dans leur logement depuis 10 ans et plus.

#### Bénéficiaires des prestations logement Caf :

	CC SUD NIVERNAIS		NIEVRE		FRANCE	
Location parc locatif social conventionné	442	12,5 %	5 708	15,4%	2 272 796	18,3%
Location parc privé	815	23,1 %	8 344	22,5%	2 620 960	21,1%
<i>Dont ALF (familles)</i>	294	8,3 %	2 327	6,3%	652 377	5,3%
<i>Dont ALS (personnes seules)</i>	497	14,1 %	5 606	15,1%	1 807 145	14,6%
<i>Dont APL</i>	24	0,7%	411	1,1%	161 438	1,3%
Établissement	171	4,8 %	1 471	4,0%	384 165	3,1%
Accession	85	2,4 %	787	2,1%	167 211	1,3%

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

#### Constats et enjeux :

- Les bénéficiaires de prestations logement dans le parc locatif social sur le territoire sont en moyenne moins nombreux que dans la Nièvre et la France.
- Les bénéficiaires de prestations logement ont principalement des locations dans le parc privé comme au niveau départemental et national.
- Peu ou pas de projets de construction en cours d'après les informations de la profession et cela en raison de la frilosité des banques.

## DECIZE – IMPHY – LA MACHINE : PÔLES D'ACTIVITÉ DE LA CCSN

### Decize touche St Léger les Vignes :

- Offre commerciale diversifiée
- Offre scolaire de la maternelle au lycée et cursus BTS gestion et un institut de formation pour la préparation au concours d'aide-soignante.
- Offre de loisirs variée : équipements de loisirs tels que cinéma, piscine, médiathèque, stade de foot

### Imphy à 20 km de Saint-Léger-des-Vignes :

- Services de proximité et quelques équipements tels, supermarché, poste, gendarmerie, piscine, collège
- Pôle d'emploi important pour la CCSN, groupe APERAM, Ugitech, Aubert et duval, 1000 emplois et des emplois indirects

### La Machine à 4km de Saint-Léger-des-Vignes :

Services nécessaires à la vie quotidienne. La Machine dispose particulièrement d'une grande surface de bricolage, d'une gendarmerie, d'un collège et accueille un centre de santé, un réseau d'ambulances et plusieurs médecins généralistes et spécialistes. Une Maison France Services

Une base de loisirs située à l'**Etang Grenetier** et le musée de la Mine sont deux équipements importants pour le tourisme

### Saint-Léger-des-Vignes et Sougy sur Loire, malgré leur taille, possèdent des équipements qui se trouvent en principe dans de plus importantes communes :

- St-Léger-Des-Vignes dispose d'un centre sportif multi-activités dit Centre Fresneau vanté être le meilleur dans la Nièvre, ainsi qu'un lycée professionnel privé (Lycée Thérèse DESREUMAUX).
- **Espace Elodie à Sougy sur Loire:** Espace ludique pour l'organisation de spectacles vivants, manifestations ludiques, expositions, conférences et animations accompagnant les temps d'activités périscolaires.

(Extrait : Projet social CS St Léger-des-Vignes 2019-2023)

Le cadre de vie à valoriser	
FORCES	FAIBLESSES
Des produits locaux	Vacances commerciales
Un patrimoine fort	Façades vieillissantes
Une histoire marquée	Peu de fleurissement
Les paysages	Pas d'accessibilité, de signalétique/ plans
OPPORTUNITES	MENACES
Un monde en changement suite à la crise du COVID-19	De moins en moins d'habitants
Changement des modes de consommations	Plus d'emprises des habitants des espaces publics
Accès à des produits locaux	Des flux touristiques en baisse
Développement des modes de livraisons	

(Extrait Projet de Territoire 2022-2030\_Pays-Val-de-de-Loire-Nivernais)

## EMPLOI ET ECONOMIE

Chômage des 15-64 ans	CC DU SUD NIVERNAIS	CC DU SUD NIVERNAIS	CC DU SUD NIVERNAIS	NIEVRE
	2009	2014	2020	2020
Nombre de chômeurs	1130	1275	983	10174
Taux de chômage en %	12,2	14,3	12,5	12,6
Taux de chômage des 15 à 24 ans	27,4	35,3	23,3	25,3
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10,5	11,9	11,3	11,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	9,5	12,1	11,2	10,1

(Source Insee recensement 2023)

Le nombre de chômeurs a baissé et reste dans la moyenne départementale.

Le chômage des jeunes reste élevé mais est inférieur de deux points par rapport au taux du département.

### Emploi selon le secteur d'activité

	2020 CC Sud Nivernais	2020 Nièvre	2020 Nièvre	2020 Nièvre	2020 Nièvre			
	Nombre	%	Dont femme en %	2020 Nièvre salariée en %	Nombre	%	Dont femme en %	2020 Nièvre salariée en %
Ensemble	7213	100,0	44,6	89,3	72 682	100,0	49,5	85,6
Agriculture	349	4,8	28,9	26,7	4684	6,4	22,1	34,7
Industrie	1862	25,8	17,6	96,4	9510	13,1	26,6	92,4
Construction	403	5,6	6,2	77,3	4453	6,1	10,4	71,2
Commerce, transports, services divers	1785	24,7	46,1	84,0	27763	38,2	48,6	84,7
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	2814	39,1	69,0	97,5	26272	36,1	70,3	95,6

L'emploi dans le secteur du service reste majoritaire dans la Communauté de communes puis vient l'industrie.

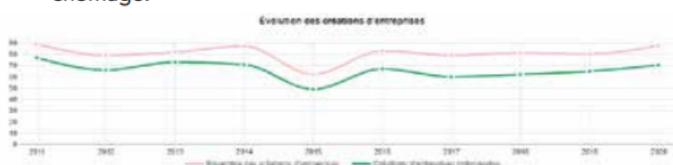
Au regard de l'emploi dans le département le secteur du service vient en second après le commerce et les transports.

L'emploi des femmes est dans l'ensemble moins important que sur le reste du département et se trouve majoritairement dans le service et l'administration.

L'activité économique est à la fois très liée aux activités touristiques et portuaires notamment avec la ville de Decize qui est un véritable carrefour de voies navigables, mais aussi industrielle avec la ville d'Imphy qui abrite le siège social d'Aperam Alloys, seconde entreprise industrielle du département. Aperam Alloys est issue de la scission, en janvier 2011, de la division des Aciers Inoxydables et Spéciaux du groupe ArcelorMittal20.

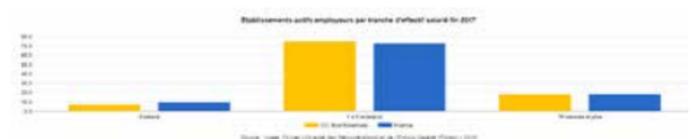
Les aciéries sont connues pour leurs aciers spéciaux qui ont servi notamment pour l'un des pieds de la tour Eiffel en 1889.

Parmi les 15 – 64 ans, 69,2 % sont des actifs et 13,5 % sont au chômage.



On observe que la création d'entreprise est relativement stable

même s'il y a eu une forte baisse en 2015. Le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration est le secteur le plus représenté (28,4 %).



Les entreprises de moins de 10 salariés sont les plus représentées.

#### Entreprise innovante :

Bongard Bazot et Fils : représentante de la filière bois nivernaise et régionale, l'entreprise Bongard Bazot et Fils, implantée à La Machine, a un projet de développement, la production d'un matériau nouveau qui consiste à assembler des planches de chêne non valorisées \_ bois lamellés croisés \_ que l'on retrouvera bientôt dans nos maisons et immeubles.

## NIVEAU DE VIE / BAS REVENUS

	CC DU SUD NIVERNAIS		NIEVRE		FRANCE	
Nombre allocataires Caf bas revenus	1314	37,2 %	13 458	36,3%	4 129 728	33,3%
Femmes isolées	250	7,1 %	2 845	7,7%	819 292	6,6%
Hommes isolés	434	12,3 %	4 364	11,8%	1 179 746	NC
Nombre couples sans enfants	45	1,3 %	518	1,4%	154 780	NC
Nombre de couples avec enfant	229	6,5 %	2 373	6,4%	849 396	NC
<i>Dont couples avec 1 enfant</i>	69	2 %	612	1,6%	178 719	NC
<i>Dont couples avec 2 enfants</i>	86	2,4 %	856	2,3%	296 103	NC
<i>Dont couples avec 3 enfants</i>	39	1,1 %	541	1,5%	224 133	NC
<i>Dont couples avec 4 enfants et +</i>	35	1 %	364	1,0%	150 441	NC
Nombre de monoparents	356	10,1 %	3 358	9,1%	1 126 514	NC
<i>Dont monoparents avec 1 enfant</i>	164	4,6 %	1 600	4,3%	497 620	NC
<i>Dont monoparents avec 2 enfants</i>	110	3,1 %	1 122	3,0%	395 449	NC
<i>Dont monoparents avec 3 enfants</i>	62	1,8 %	424	1,1%	157 325	NC
<i>Dont monoparents avec 4 enfants et +</i>	20	0,6 %	212	0,6%	76 120	NC
<i>Dont monoparents femmes</i>	321	9,1 %	3 031	8,2%	1 038 982	NC
<i>Dont monoparents hommes</i>	35	1,0 %	327	0,9%	87 532	NC

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

	CC DU SUD NIVERNAIS		NIEVRE		FRANCE	
RSA droit commun (dont RSA jeunes)	571	16,2 %	5 537	14,9%	1 661 175	13,4%
PPA	1191	33,7 %	12 816	34,6%	4 291 065	34,6%

(Source Bases communales allocataires de juin 2022)

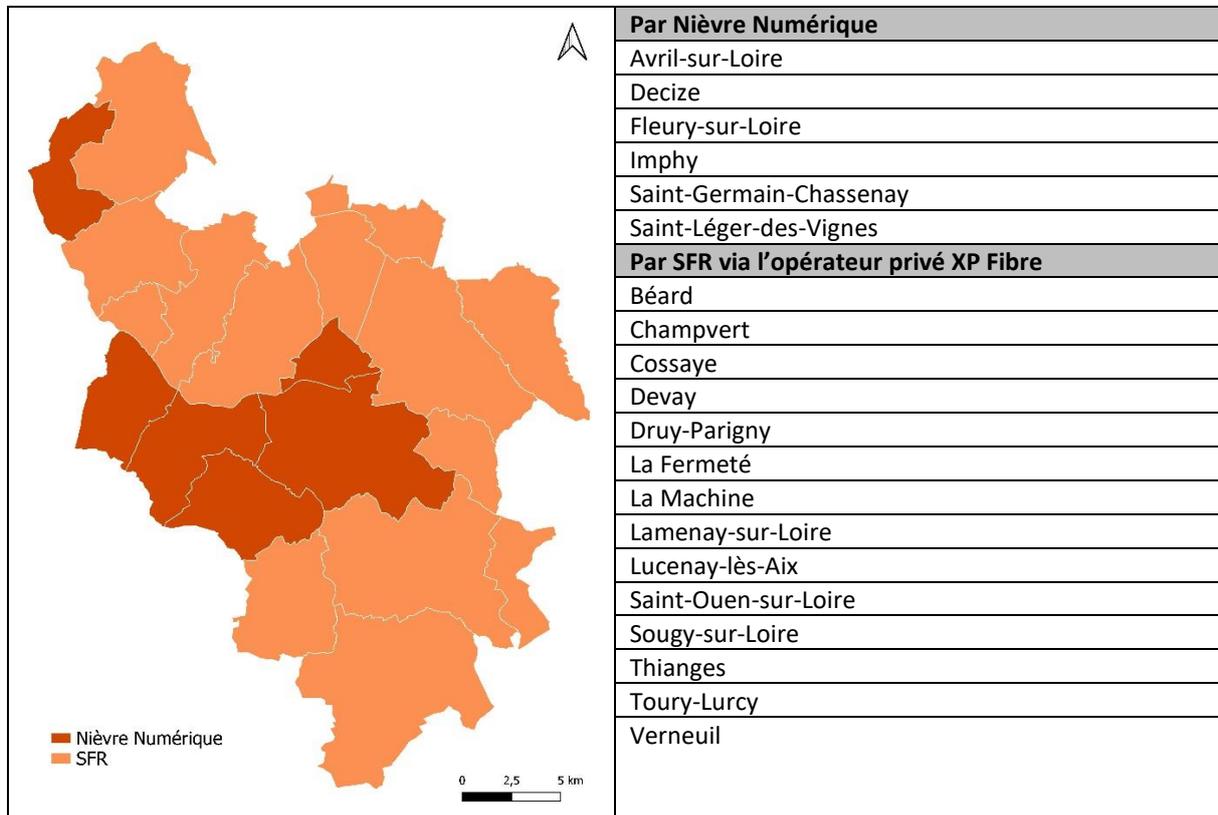
Constats et enjeux :

- La proportion d'**allocataires à bas revenu** est plus importante qu'au niveau départemental et national.
- Les salaires des habitants de la Communauté de communes du Sud Nivernais sont légèrement supérieurs aux moyennes départementales.
- La proportion du nombre d'allocataires bénéficiant du **RSA** droit commun est plus importante qu'au niveau départemental.
- Le nombre de **monoparents** avec 1 enfant représente la moitié des allocataires de ce type.
- Le nombre de monoparents femmes représente près de 90% des allocataires de ce type.

## COUVERTURE NUMERIQUE ET RESEAU

Outre l'opérateur historique, Orange, qui couvre seulement l'agglomération de Nevers, Nièvre numérique et SFR FTTH sont les deux autres opérateurs qui se sont engagés pour rendre le très haut débit accessible à 100 % des foyers nivernais. Ces deux opérateurs se sont répartis, entre autres, le territoire du Sud Nivernais pour couvrir l'ensemble du territoire communautaire de la fibre.

Les communes de la CCSN ont été couvertes comme suit (source / Nièvre Numérique) :



Au 3<sup>e</sup> trimestre 2024, dix-neuf communes sur vingt ont plus de 80% de locaux raccordables. Seule la commune de Fleury-sur-Loire à un taux de locaux raccordables oscillant entre 25 et 50 % (source : ARCEP, l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse).

À noter que la Communauté de Communes Sud Nivernais a investi plus de 2 millions d'euros pour permettre la couverture de la fibre sur son territoire.

## FRANCE SERVICES

### ▪ Un contexte national :

Le réseau, France Services, créé en 2019, poursuit 3 objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents ;
- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales ;
- Une qualité de services substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Ce dispositif s'est appuyé sur une refonte complète du réseau existant des Maisons de Services au Public (MSAP), qui ont obtenu le label France Services à condition de respecter un cahier des charges strict pour répondre aux nouvelles exigences des services proposés.

L'objectif national est que chaque canton dispose d'une France Services.

### ▪ Partenaires nationaux et locaux :

Les partenaires nationaux historiques sont au nombre de neuf. Ils constituent le socle de base pour les accompagnements des France Services :

- Les finances publiques
- La CAF
- L'assurance maladie
- L'assurance retraite
- L'agence nationale des titres sécurisés
- Pôle Emploi, devenu depuis France Travail
- La Poste
- La MSA
- Le Ministère de la Justice



(Figure 1 : les 9 partenaires nationaux historiques du dispositif France Services)

Outre les partenaires nationaux, les agents France Services sont également formés pour accompagner les usagers sur des questions de partenaires locaux. Plusieurs vagues de partenaires ont rejoint le dispositif France Services à l'échelle départementale.

Ainsi, en 2021, les trois nouveaux partenaires étaient :

- Le Délégué de la Défenseuse des Droits,
- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

En 2023, la formation des agents nivernais suivra avec trois nouveaux partenaires :

- L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de la Nièvre,
- Le Ministère de l'Intérieur a renforcé son partenaire, en formant les agents sur la télé déclaration système d'information aux armes,
- La Banque de France, pour l'accompagnement d'usagers ayant un dossier de surendettement.

En 2024, deux nouveaux partenaires nationaux rejoindront le dispositif :

- France Rénov', avec les démarches « Ma Prime Rénov' » et « Ma Prime Adapt' »
- Chèque énergie

Pour 2025, deux nouveaux partenariats sont envisagés (URSSAF et AGIRC ARCCO).

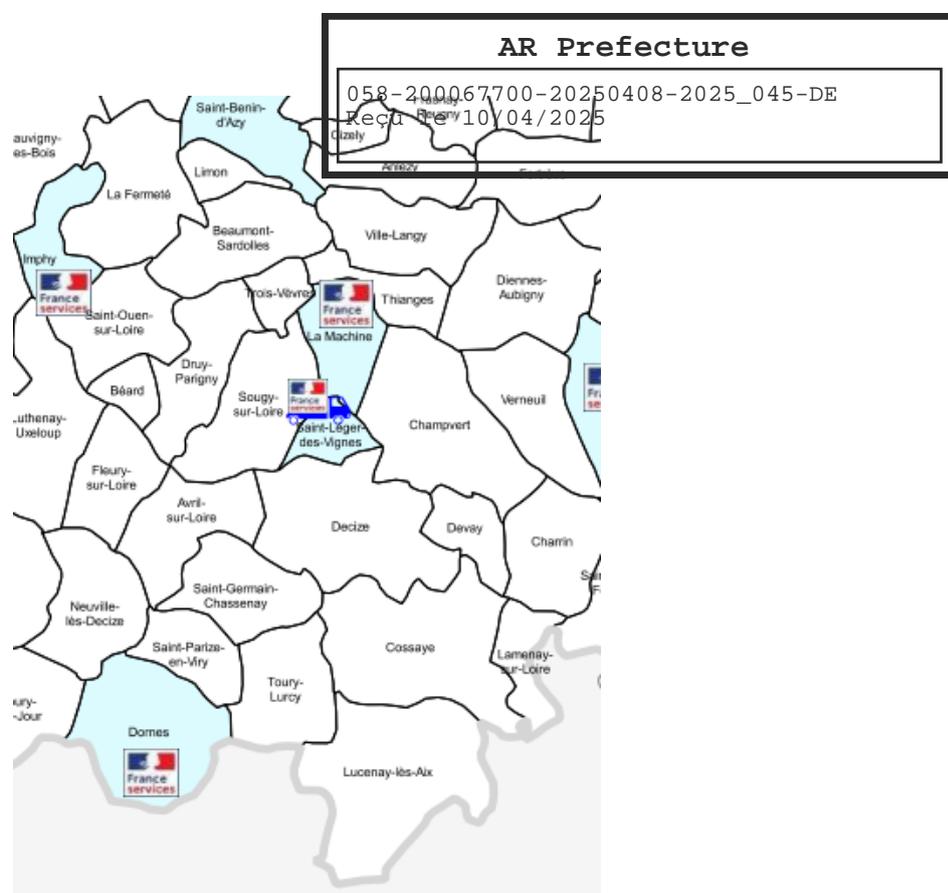
### ▪ Les France Services dans le Sud Nivernais :

Sur le territoire de la Communauté de Communes, il existe trois implantations de Maison France Services :

- À Imphy,
- À la Machine,
- À Saint Léger-des-Vignes.

Elles sont gérées toutes les trois par les centres sociaux.

Deux d'entre elles (Imphy et La Machine) proposent un accueil physique fixe, tandis que la troisième (Saint Léger-des-Vignes) est itinérante et propose un accueil sur 9 communes du territoire.



Les trois France Services sont aidées financièrement par la Communauté de Communes Sud Nivernais à hauteur de 16 000 € par an, pour aider au fonctionnement de chacune d’entre elles.

➤ Centre socio-culturel de La Machine :

Ancienne MSAP, la France Services de La Machine fut l’une des premières à obtenir le label France Services sur le département, puisqu’elle a été labélisée dès la 2<sup>e</sup> vague, en février 2020.

La France Services, gérée par le centre socio-culturel de La Machine, a procédé à 2 994 accompagnements sur l’année 2023. La fréquentation est en hausse chaque année.

Elle fait partie des France Services du département de la Nièvre les plus fréquentées.

En moyenne, 4 usagers sur 5 repartent avec leur demande résolue. Parmi les demandes, 3 types ressortent :

- Les demandes nécessitant un accompagnement individuel,
- Les demandes d’informations générales,
- L’accès à un ordinateur en libre-service.

<b>Nombres de demandes</b>	<b>Thématique</b>	<b>Partenaire</b>
154	Retraite personnelle	Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)
110	Solidarité, insertion (RSA, prime d’activité)	Caisse d’Allocations Familiales (CAF)
109	Immatriculation de véhicule	Ministère de l’Intérieur / ANTS
95	Impôts	Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)
48	Pré-demande de titre d’identité et de voyage	Ministère de l’Intérieur / ANTS

(Top 5 des thématiques des demandes d’accompagnements individuels en 2023)

➤ Centre socioculturel d’Imphy :

Les agents France Services pour l’année 2023 ont procédé à 1 123 accompagnements, soit une moyenne de 6,5 jours.

Les démarches administratives ont concerné 948 accompagnements. 175 visites ont fait l’objet de demandes d’informations générales.

Les visiteurs de la France Services sont en très grosse majorité des locaux : 95 % vivent à Imphy, 3% proviennent du territoire de la Communauté de Communes Sud Nivernais (Saint-Ouen-sur-Loire, Decize, Béard, Druy-Parigny, etc.) et 2 % d'autres communes (Sauvigny-lès-Bois, Chevenon, Nevers, Saint-Éloi, etc.).

La présence de partenaires lors de permanence renforce également cet accès aux services : le service des impôts est présent tous les jeudis, la Mission locale intervient les vendredis matins, et la conseillère numérique propose des ateliers tous les lundis.

Part des demandes	Thématique	Partenaire
35 %	Impôts	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
20 %	Immatriculation de véhicule	Ministère de l'Intérieur / ANTS
12 %	Retraite personnelle	Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)
12 %	Santé, carte vitale	Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
11 %	Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité)	Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

(Top 5 des thématiques des demandes d'accompagnements individuels en 2023)

La CCSN a lancé en 2024 le projet de réhabilitation de la gare d'Imphy. Ce projet a pour but de transformer la gare en un lieu d'accueil au public, où des services seraient proposés. En lien avec la municipalité d'Imphy, il a été acté d'implanter la France Services dans les futurs locaux de la gare (*photo ci-dessous*).



La nouvelle France Services disposera de deux espaces de confidentialité, et un espace multimédia qui servira également pour la tenue d'ateliers par la conseillère numérique. Ce projet s'inscrit également dans la démarche de revitalisation centre-bourg de la commune, « Imphy Eco 2030 », qui a pour souhait de ramener des services à la population dans le centre bourg.

➤ Centre social de Saint-Léger-des-Vignes :

Le centre social Robert Billoué a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une France Services itinérante. Un diagnostic, réalisé en régie par la CCSN, avait démontré l'intérêt d'une création d'un tel service dans la partie sud du Sud Nivernais.

Le centre social a candidaté en novembre 2021 à l'AMI, avec le soutien de la CCSN, de la Préfecture de la Nièvre, de la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre, de la mairie de Decize ainsi que des mairies partenaires intégrées au dispositif. Un travail entre tous les partenaires a été réalisé sur plusieurs mois jusqu'en juillet 2022 et une labellisation par l'AFNOR.

Un véhicule électrique (*photo ci-dessous*) a été acquis grâce à l'aide financière de l'AMI, permettant aux agents France Services de se déplacer dans 9 des 12 communes partenaires au projet : *Avril-sur-Loire, Champvert, Cossaye, Decize, Devay, Fleury-sur-Loire, Laménay-sur-Loire, Lucenay-lès-Aix, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Léger-des-Vignes (siège social), Toury-Lurcy et Verneuil* (en italique les communes accueillant physiquement la France Services).



La France Services itinérante a connu un départ poussif. Les raisons sont multiples :

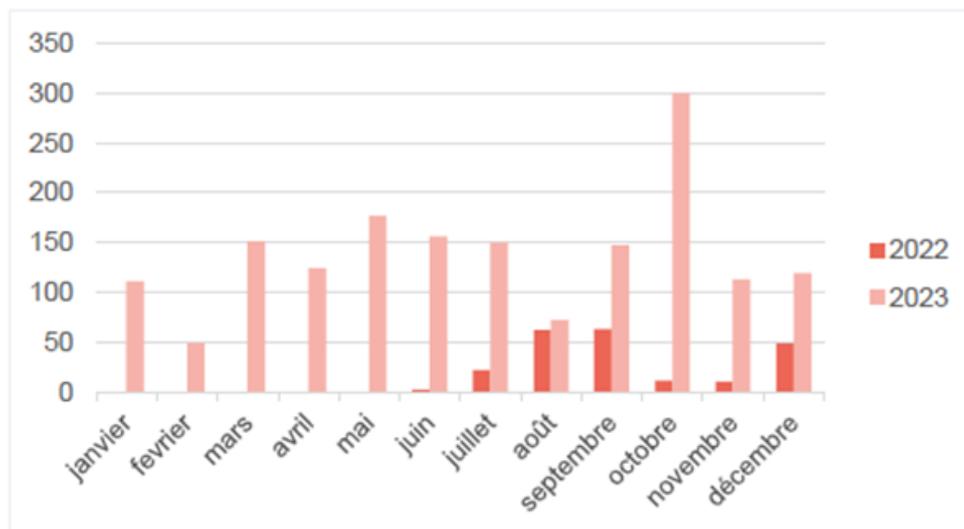
- Un lancement en juillet, en pleine période de congés estivaux,
- Une présence fixe dans certains villages pas forcément idéale pour son affluence,
- Une instabilité pour le recrutement et la présence des agents qui a empêché une régularité du service dès les premiers mois d'activités.

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Saint-Léger Centre social 9h00-12h00	Cossaye Bibliothèque 9h00-12h00	Champvert Mairie 8h00-12h00	Saint-Léger Centre social 9h00-12h00	Devay Mairie 9h00-12h00
Decize Centre social 14h00-18h00	Lucenay Mairie 14h00-17h00		Saint-Germain Mairie 13h30-17h30	Avril-sur-Loire Mairie 14h00-17h00

Aujourd'hui, si la France Services du Sud Nivernais ne bénéficie pas d'une affluence similaire aux autres France Services du territoire, la situation est stabilisée et ... tend à l'optimisme pour le futur.

En 2023, la France Services itinérante du Sud Nivernais, c'est :

- 369 permanences
- Près de 6 000 km parcourus pour 9 communes desservies
- 959 personnes accompagnées, soit 2,6 par jour en moyenne
- 1 669 accompagnements au total, soit 8 par jour en moyenne, contre 218 en 2022.



(Evolution de la fréquentation de la France Services itinérante)

Nombres de demandes	Thématique	Partenaire
264	Impôts	Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)
127	Retraite	CARSAT
127	Immatriculation de véhicule	Ministère de l'Intérieur / ANTS
92	Solidarité/insertion (RSA/Prime d'activités)	Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
80	Pré-demande de titre d'identité et de voyage	Ministère de l'Intérieur / ANTS

(Top 5 des thématiques des demandes d'accompagnements individuels en 2023)

## CONSEILLERS NUMERIQUES ET ATELIERS INFORMATIQUES

### ▪ Un dispositif national :

Le dispositif Conseiller numérique France Services, intitulé depuis Conseiller numérique, a été instauré par l'État pour permettre à tous les Français de s'approprier l'outil numérique dans leur quotidien. Pour cela, 4 000 Conseillers numériques ont été déployés sur l'ensemble du territoire français. Dans les mairies, les bibliothèques, les France Services, les maisons de retraite et Ehpad, les tiers-lieux, les centres d'action sociale, les associations de proximité, les Conseillers numériques assurent des permanences, organisent des ateliers, proposent des mini-formations afin de permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les usages numériques du quotidien.

Cette démarche est pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et mis en œuvre par la Banque des Territoires.

Les objectifs principaux sont au nombre de trois :

- Les usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.
- Les usages citoyens et critiques du numérique : s'informer et apprendre et vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.
- Gagner en autonomie dans la réalisation des démarches administratives en ligne.

Chaque conseiller numérique suit une formation certifiante, plus ou moins longue selon le niveau initial du futur agent (entre 105 et 420 heures). Le coût des formations est pris en charge dans son intégralité par l'État.

Les missions principales du conseiller numérique sont d'aider prioritairement l'utilisateur à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette),
- Naviguer sur internet,
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels,
- Installer et utiliser des applications sur son smartphone,
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques,
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique,
- Apprendre les bases du traitement de texte.

Les missions secondaires principales sont ensuite aider l'utilisateur à :

- Échanger avec ses proches (messagerie électronique, réseaux sociaux, messagerie instantanée),
- Accompagner son enfant (suivi de la scolarité, sensibilisation aux usages numériques enfants et aux mécanismes excessifs ou addictifs),
- Trouver un emploi ou une formation (plateformes de recherche d'emploi, réseaux sociaux professionnels, ressources en ligne, France Travail),
- Comprendre ce que le numérique peut apporter à sa TPE/PME (démarches administratives, référencement/promotion en ligne).

### ▪ Organisation :

Initialement, sur le territoire nivernais, le Conseil Départemental de la Nièvre a recruté toute une cohorte de conseillers numériques pour les répartir sur le territoire. La Communauté de Communes Sud Nivernais a pu bénéficier de 4 conseillers qui animaient des ateliers sur le territoire.

Suite à l'évolution des conditions de soutien de l'État du dispositif Conseillers numériques, le CD 58 ne permet pas au CD 58 de poursuivre le portage de l'ensemble de ses conseillers numériques, les communautés de communes ont été invitées à se positionner pour prendre le relais.

Les Élus du Sud Nivernais ont décidé de maintenir deux postes sur les quatre qui étaient en place sur son territoire.

Chacune des deux conseillères couvre une partie du territoire (cf : carte ci-dessous), avec des temps de présence accrue sur les quatre plus grandes communes que sont Decize, Imphy, La Machine et Saint-Léger-des-Vignes, où le potentiel d'utilisateurs est plus important.



Les ateliers sont réalisés dans l'ensemble des communes. Les apprenants sont répartis par groupe de cinq, de préférence par niveaux pour une meilleure homogénéité des groupes. Les ateliers durent 1h30 sur une demi-journée, pendant 10 semaines d'affilées.

#### ▪ Partenariats :

La CCSN, pour faire connaître le dispositif Conseillers numériques, cherche à diversifier ses partenariats. Outre les centres socio-culturels où les conseillères numériques interviennent, des liens ont été tissés avec d'autres partenaires :

- Ville à Joie : cette entreprise, qui a obtenu l'agrément ESUS, réalise des tournées chaque année dans différents départements. Son objectif : réunir, le temps d'une demi-journée, différents partenaires publics et/ou privés pour ramener des services dans des petits villages (ex : orthophoniste, Croix-Rouge, services de collectivités territoriales, etc.). Dans ce cadre, les conseillères numériques sont intervenues dans plusieurs communes du territoire (Saint-Germain-Chassenay, Béard, etc.). Un moyen pratique de faire connaître ce service auprès de la population (*photo ci-dessous*).
- Nièvre Habitat : autre événement festif, aux HLM Sainte-Marie de Decize, à destination des habitants.
- Mission locale : cette structure accueille et aide des jeunes à se réinsérer dans le monde professionnel. Par le biais des conseillers numériques, les jeunes peuvent apprendre à gérer leur démarche administrative en toute autonomie, leurs documents numériques, mais aussi créer un CV *via* des sites internet adaptés. Une première « cohorte » a pu bénéficier d'un accompagnement sur plusieurs sessions, et le principe est renouvelé pour une seconde cohorte.
- Fablab de Sougy-sur-Loire : la commune possède un équipement unique dans le Sud Nivernais. A l'espace numérique de Sougy-sur-Loire, il existe tout un panel d'équipements en lien avec le numérique : graveuse laser, thermoformeuse, imprimante 3D, scanner 3D, brodeuse numérique... tout ce matériel, encore sous-exploité, va faire l'objet d'un partenariat avec les conseillères numériques pour à la fois faire connaître le site, mais également permettre à tout usager intéressé de découvrir et apprendre à utiliser ces équipements. Une réflexion est actuellement en cours entre différents acteurs du territoire (CCSN, commune, CD58, école de Sougy-sur-Loire, collège d'Imphy...) et devrait se concrétiser au premier semestre 2025.

- **Écoles** : afin de toucher un public plus jeune, des partenariats avec des écoles du territoire sont envisagés. Afin de réaliser des « interventions tests », un premier partenariat est en cours de réflexion avec l'école de Cossaye, et avec l'école de Sougy-sur-Loire *via* le FabLab.

- **France Services** : les conseillères intervenant dans les centres sociaux qui portent les France Services, c'est naturellement que les partenariats se mettent en place. À titre d'exemple, l'une d'elle a participé à des ateliers de créations d'espaces personnels en collaboration avec le centre social de Saint-Léger-des-Vignes et deux assistantes sociales.

#### ▪ **France Numérique Ensemble**

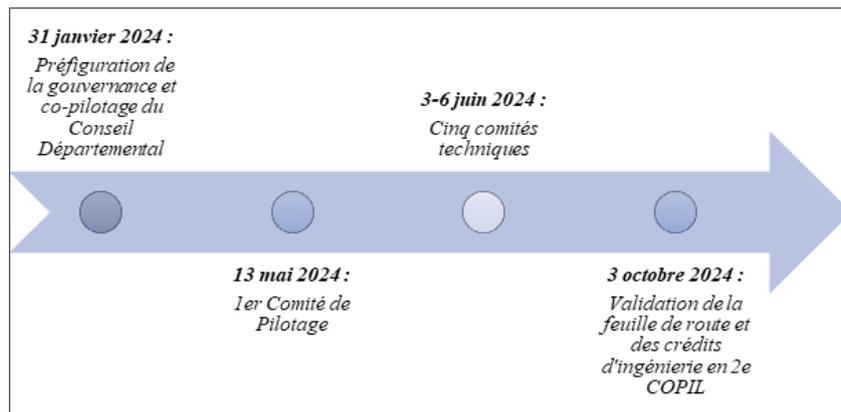
Le Conseil National de la Refondation Numérique (CNRN), lancé par Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la Transition Numérique et des Télécommunications, identifie 3 enjeux prioritaires, en articulation avec les autres exercices de concertation :

- L'inclusion et l'accessibilité numérique,
- Les transitions numériques au travail,
- L'apaisement de l'espace numérique et la lutte contre les violences en ligne.

Chaque département est invité à faire remonter au niveau national une feuille de route départementale pour répondre aux objectifs nationaux. La démarche est menée en cogestion par la Préfecture de la Nièvre et le Conseil Départemental de la Nièvre, avec plusieurs partenaires ayant un lien plus ou moins proche avec l'accès au numérique.

La Communauté de Communes Sud Nivernais participe à l'élaboration de cette feuille de route départementale, qui se décline en 4 axes :

- Axe 1 : l'inclusion (démarche d'aller vers l'autonomie) et la médiation numérique (montée en compétence)
- Axe 2 : l'innovation numérique
- Axe 3 : le numérique responsable et la sobriété numérique
- Axe 4 : la stratégie de communication permettant de rendre le dispositif compréhensible de tous.



(Rétroplanning pour l'élaboration de la feuille de route départementale)

Les centres sociaux du territoire ont, par ailleurs, développé dans leur projet de nombreuses animations sur le thème du numérique. Ils proposent en appui avec les conseillers numériques outre de la formation mais aussi des services à la population comme l'impression de documents administratifs ou encore la transmission de document aux services de l'état ou de la Cpm , la Msa etc..

#### **INTERVENTION DE LA CAF SUR LE TERRITOIRE EN MATIERE D'ACCES AUX DROITS EN 2022**

Équipement	PS	BT	Autres
Aide au numérique (CS Decize)			3 500 €
Aide au numérique (CS Imphy)			3 500 €
Aide au numérique (CS La Machine)			3 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>10 500 €</b>

## AIRE DES GENS DU VOYAGE

### ▪ Elaboration du projet

Par délibération n° 2017/036 du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2017 portant sur la modification de ses statuts, la Communauté de Communes exerce la compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ».

L'aire de Decize ne répondait alors pas aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage (décret n°2001-569). C'est pourquoi la CCSN s'est engagée, en lien avec les services de l'État, dans une opération de réhabilitation complète de l'aire pour améliorer les conditions d'habitat et de sécurité des usagers qui la fréquentent (*photo ci-dessous*).



Les équipements ont été choisis pour garantir la pérennité des installations sans avoir à effectuer de réparations majeures entre chaque utilisation par les familles occupantes. Les équipements ont été optimisés pour une meilleure insertion dans le paysage. Au total, 13 emplacements de 150 m<sup>2</sup> ont été créés (soit 26 places de caravanes) pour accueillir des familles de gens du voyage pour des séjours pouvant aller jusqu'à plusieurs mois.

Le projet a coûté 1 008 453,16 € à la CCSN, financé à 80 % par l'État, le Conseil Départemental de la Nièvre, et la CAF.

### ▪ Gestion de l'aire

La mission d'animation sociale, d'entretien et de gestion de l'aire des gens du voyage de Decize a été confié au prestataire SG2A. Forte de plus de vingt années d'expérience, cette entreprise est spécialisée dans la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur la moitié du territoire français.

La gestion est plurielle :

- Administrative (accueil et installation des usagers, états des lieux, information du règlement intérieur, procédure de départ, etc.),
- Financière (montants des cautions, consommations d'eau et d'électricité, droits de stationnement),
- Social (orientation des usagers vers des partenaires tels que le CCAS, la CAF, le Ministère de l'Éducation nationale, la Protection Maternelle et Infantile...),
- Technique (propreté des lieux, travaux d'entretien et réparations courantes, planning d'interventions et maintenance, espaces verts...),
- Préventive (gestion des stationnements illicites, sensibilisation des usagers au respect des lieux...).

Ce suivi est transmis à la Communauté de Communes *via* des rapports hebdomadaires, mensuels et annuels.

		SEMAINE 20	aire de decize		
Gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage		13/05/24 au 19/05/24		Commune de Compiègne	
DOLEANCES DES USAGERS	Pas de doléance				
INCIVILITES / MANQUEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR	Pas d'incivilité cette semaine				
Visite du Gestionnaire	Visite régulière de Monsieur CHAUSSIN Eric.				
VISITE DE LA COLLECTIVITE	Pas de visite cette semaine				
Autres	Changement de régisseur par arrêté le 16/05/2024 réalisé à la CCSN. Mme PLAZA Christine remplace M. CHAUSSIN Eric.				
INTERVENTIONS TECHNIQUES A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE	Pas d'intervention cette semaine				
INTERVENTIONS TECHNIQUES A LA CHARGE DU GESTIONNAIRE	Nettoyage de l'aire et de ses abords. Ramassage des déchets au sol, relevés de compteurs. Nettoyage du bureau. Nettoyage des containers à ordures ménagères. Contrôle régulier des équipements. Nettoyage de la micro-station du lundi 13/05/24 au Vendredi 17/05/24 par Mme PLAZA Christine. Le 18/05/2024 M. PILIEUX Roland a nettoyé la micro-station et remplacé le capuchon du siphon de l'emplacement n°6. Le 15/05/2024 M. MICHON Lionel a débroussaillé l'intérieur et l'extérieur de l'Aire.				
INTERVENTIONS SOCIETES EXTERIEURES	Pas d'intervention cette semaine				
ARRIVEES	Le 13/05/2024 arrivée des familles THEVENOT Mickael, HELFRID Isaac et MARIEN Jean aux emplacements n°9/11 et 12. Le 18/05/2024 arrivée de la famille FLICK Daisy à l'emplacement n°12.				
DEPARTS	Départ de la famille THEVENOT Mickael de l'emplacement n°6 le 15/05/2024 et le 17/05/2024 départ des familles HELFRID Isaac et MARIEN Eric des emplacements n°11 et n°12 respectivement.				
EMPLACEMENTS OCCUPES	5 emplacements sur 13 occupés soit un taux d'occupation de 38,46 %				
DIVERS	Nous avons constaté que depuis le 6 mai 2024 (environ 3 semaines) il n'y a plus de vol d'électricité.				
ENCAISSEMENTS DE LA SEMAINE DETTE	Encaissement : 191,18 euros				
DEPOT TP EFFECTUES	Dépôt à la Banque Postale le 13/05/2024 : 736,94 euros et le 15/05/2024 : 339,34 euros.				
LETTRE DE RELANCE (situation administrative, absence de paiement, non respect du RJ)	Pas de lettre de relance cette semaine				

(Exemple de rapport hebdomadaire transmis par l'Hacienda à la CCSN)

#### ▪ Affluence/fréquentation de l'aire

L'aire des gens du voyage a connu une fois encore une belle occupation cette année. Pour cette année 2023, il y a eu 6420 nuitées réparties sur les 26 emplacements, soit une occupation de l'aire s'élevant à 67,7 %.

Année	Nombre de nuitées
2019	2 396 nuitées (ouverture en août)
2020	7 560 nuitées
2021	6 264 nuitées (absence mois de décembre)
2022	4 464 nuitées
2023	6 420 nuitées
2024	En cours

(Nombres de jours d'occupation par an depuis l'ouverture de l'aire)

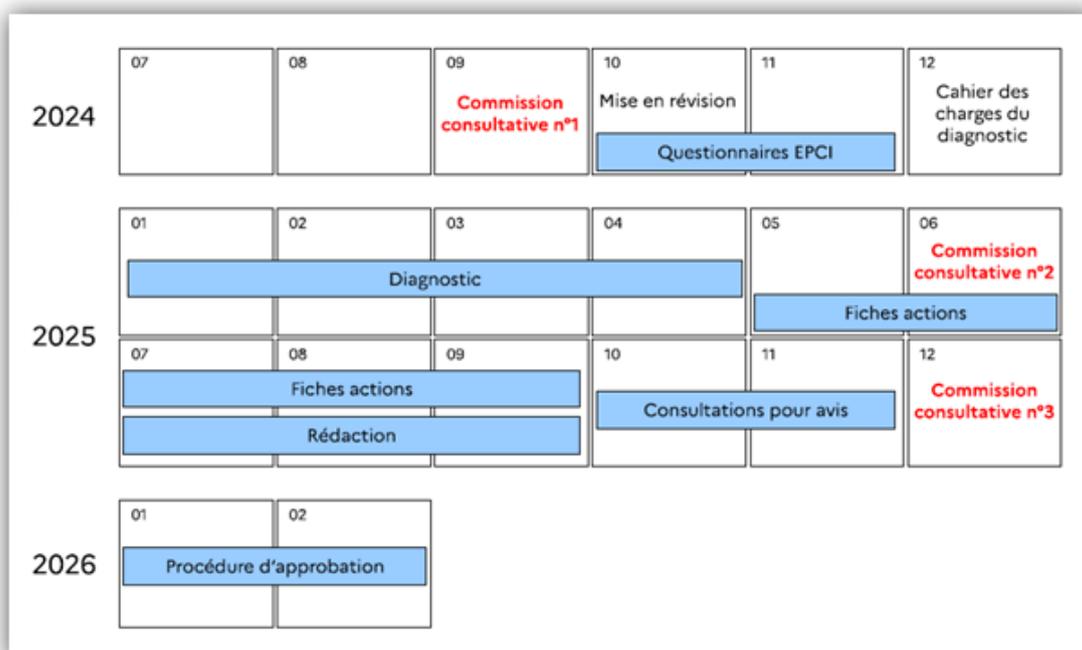
Places	Nombre de jours d'occupation												TOTAL
	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	
1A	31	28	31	30	31	30	10	15	28	31	30	31	326
1B	31	28	31	30	31	30	10	15	28	31	30	31	326
2A	31	28	28	0	0	0	0	8	24	24	0	0	143
2B	31	28	28	0	0	0	0	8	24	24	0	0	143
3A	31	28	31	30	31	30	10	8	5	30	30	4	268
3B	31	28	31	30	31	30	10	8	5	30	30	4	268
4A	42	28	31	30	31	30	10	15	30	31	30	13	321
4B	42	28	31	30	31	30	10	15	30	31	30	13	321
5A	7	7	31	26	24	11	10	13	21	23	0	25	198
5B	7	7	31	26	24	11	10	13	21	23	0	25	198
6A	31	28	31	30	31	30	10	5	30	31	30	31	318
6B	31	28	31	30	31	30	10	5	30	31	30	31	318
7A	28	6	9	0	16	30	10	5	19	31	30	4	188
7B	28	6	9	0	16	30	10	5	19	31	30	4	188
8A	8	5	16	1	30	30	10	15	30	31	30	28	234
8B	8	5	16	1	30	30	10	15	30	31	30	28	234
9A	31	28	31	30	31	26	10	15	30	31	30	31	324
9B	31	28	31	30	31	26	10	15	30	31	30	31	324
10A	31	28	13	13	31	30	10	8	28	31	30	1	254
10B	31	28	13	13	31	30	10	8	28	31	30	1	254
11A	31	6	13	24	0	1	10	15	30	31	30	13	204
11B	31	6	13	24	0	1	10	15	30	31	30	13	204
12A	16	5	9	0	0	27	10	12	19	24	0	0	122
12B	16	5	9	0	0	27	10	12	19	24	0	0	122
13A	31	28	31	30	31	30	10	15	30	22	30	22	310
13B	31	28	31	30	31	30	10	15	30	22	30	22	310
<b>TOTAL</b>	<b>698</b>	<b>506</b>	<b>610</b>	<b>488</b>	<b>574</b>	<b>610</b>	<b>240</b>	<b>298</b>	<b>648</b>	<b>742</b>	<b>600</b>	<b>406</b>	<b>6 420</b>

(Tableau illustrant la fréquentation de l'aire par places pour l'année 2023)

#### ▪ Schéma Départemental des Gens du Voyage 2020-2026

La Communauté de Communes participe également au suivi et à l'élaboration des schémas directeurs successifs en matière d'accompagnement des gens du voyage à l'échelon départemental. En tant que partenaire possédant déjà une aire aux normes, elle oriente et conseille les autres collectivités dans leur projet de création ou réhabilitation d'une aire d'accueil.

Le schéma actuel, pour assurer sa continuité, va être révisé pour la période 2026-2032. Plusieurs commissions consultatives vont s'organiser à partir de septembre 2024 jusqu'en décembre 2025 afin que la révision soit validée pour décembre.



(Rétroplanning de la révision du schéma départemental des gens du voyage)

## REUNION CTG ACCES AUX DROITS (22/11/2024 à la CCSN)

Personnes présentes :

Delphine BRISSON (Agent France Services itinérante CS Saint-Léger-des-Vignes), Tony CHARDON (Directeur CS Saint-Léger-des-Vignes), Élodie DEGRANDSART (Conseillère Numérique CCSN), Gérald FONTAN (Directeur CS La Machine), Emmy LOZACH (Agent France Services CS Imphy), Nathalie MOREAU (Agent France Services CS Imphy), Aurore SIMON (Conseillère Numérique CCSN), Céline TOULON (SAMS Decize), Juline VILLY (Médiatrice numérique CD 58), Laetitia BERNARD (Caf), Jason GAYDIER (Chargé de coopération Accès aux droits).

Personnes excusées :

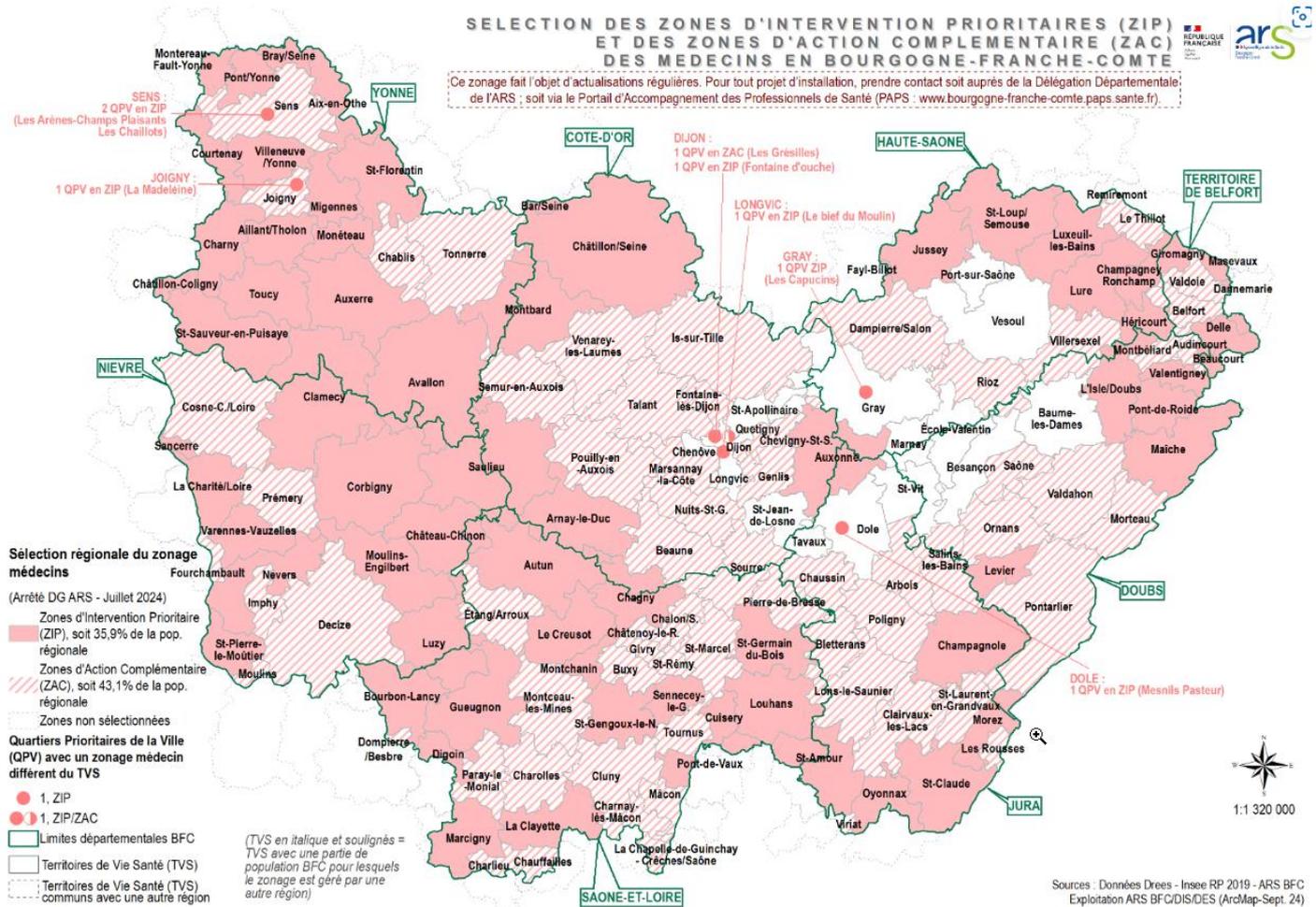
Carole BORNET (Agent France Services CS La Machine), Véronique JEAN-BAPTISTE (Directrice CS Imphy), François SCHWARZ (Vice-Président CCSN).

**CONSTATS 2022 :**

- Accueil des Centres Sociaux constitue la principale porte d'entrée pour les usagers pour leur accès aux droits (inclure le SAMS pour la commune de Decize).
- Permanences aux Centres Sociaux : PMI, AS, Sauvegarde 58, MSA, UDAF, CDAP, CN...
- Pas de permanence des impôts à Saint-Léger-des-Vignes (car la FS est itinérante).
- Passage des CN du CD58 à la CCSN en 2023-2024 → de 4 à 2 sur le territoire du Sud Nivernais.
- Ateliers numériques aux Centres Sociaux : CPAM, CAF.
- Micro-folies La Machine en 2025, au collège Jean Rostand.
- Aidants Connect.
- Hausse des sollicitations des France Services et des Conseillères Numériques, et de plus en plus sur rendez-vous.
- Vigilance accrue des personnels FN (interface, institutions, usagers).
- Difficultés avec certains partenaires (France Travail, rdv avec la CARSAT).
- Multiplication des partenariats (Mission Locale, écoles via le CLAS, établissements scolaires, Fablab...).
- Les institutions demandent de plus en plus de démarches dématérialisées.
- Difficultés de compréhension des courriers institutionnels.
- Certains usagers, même avec un accompagnement, ne gagnent pas en autonomie.
- Difficulté de traitement de données des usagers.
- Coût du matériel informatique.
- Nouveautés, mises à jour des espaces.
- Méconnaissance des partenaires et des actions mises en place → réunions à mettre en place (gain de temps / efficacité dans l'accès aux droits des usagers).
- Problèmes de l'accès à de bonnes informations, problème de visibilité et d'identification de la conseillère numérique, malgré les moyens de communication mis en place par la CCSN (gazette, internet, manifestations extérieures...).
- Remise en place de réunions réseaux France Services + existence de réunions pour les Conseillères Numériques.
- Mise en place de réunions France Services/Assistants sociales du Conseil Départemental.
- Problèmes d'accès à des soins de proximité : relais/orientation vers les professionnels et institutionnels + organisation de temps CS/CPAM « prévention palpation du sein (CS SLDV).

Les enjeux :		Points d'amélioration
	Atout du territoire	
<b>France Services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des services présents sur le territoire (France Services, permanence dans les centres sociaux, etc.)</li> <li>Un territoire bien maillé par les France Services (trois sur le territoire, deux sur des communes limitrophes à la CCSN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
<b>Aire des Gens du Voyage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une des premières aires au norme sur le territoire de la Nièvre</li> <li>Une aire en excellent état après 5 ans d'occupation</li> <li>Un accompagnement dans les démarches réalisé par la gérant de l'aire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'accompagnement en soutenant la gérante</li> </ul>
<b>Conseillers Numériques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une transition CD58/CCSN réussie</li> <li>Des multiples partenariats créés ou en cours de mise en place</li> <li>Une présence importante dans les centres sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trouver le moyen de toucher d'autres publics (sans emploi, jeunesse, etc.) par le biais de nouveaux partenariats</li> <li>Une communication et une présence à renforcer</li> <li>Définir une collaboration optimale avec le Conseil Départementale de la Nièvre</li> </ul>
<b>France Numérique Ensemble</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un rôle important dans la constitution de la stratégie numérique co-pilotée par la Préfecture et le Conseil Départemental de la Nièvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

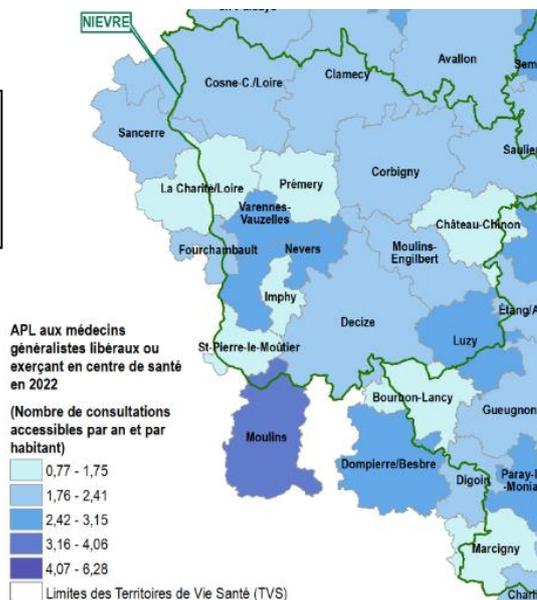
La population du territoire est vieillissante et avec, par conséquent, un besoin accru de consultations et suivis médicaux. Or, le territoire est classé en zone d'action complémentaire (ZAC) en matière de santé :



(Carte des Zones d'intervention prioritaires (ZIP) et Zones d'action complémentaire (ZAC<sup>2</sup>) 2023)

Sur le territoire, les médecins de plus de 65 ans et les futurs départs à la retraite conduisent le territoire à faire face à un déficit de professionnels de santé qui va s'accroître dans les années à venir. Cette situation, de causes structurelles, est présente au niveau départemental, régional et national.

Carte de APL (Accessibilité potentielle localisée) aux médecins généralistes en 2022 dans la Nièvre) :

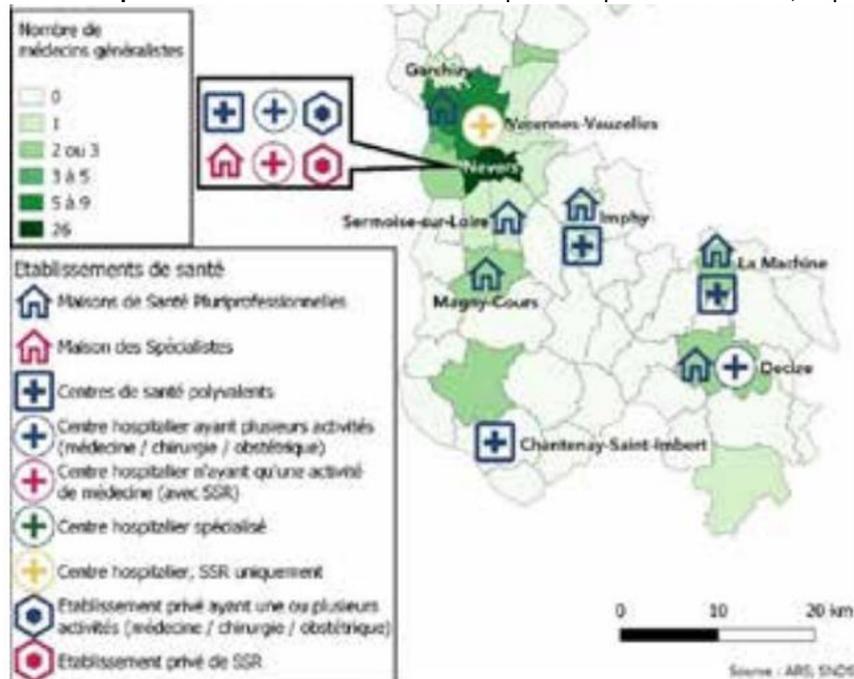


<sup>2</sup> Territoire moins impacté par le manque de médecins mais où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.

Outre la démographie médicale, les ressources paramédicales et dentaires doivent également faire l'objet d'une vigilance. Ainsi la communauté de communes est classée en zone très sous-dotées en chirurgiens-dentistes et en masseurs kinésithérapeutes.

Le territoire dispose aujourd'hui d'une offre :

- **hospitalière** avec un centre hospitalier à Decize ;
- **de professionnels de santé de proximité** avec 3 maisons de santé pluridisciplinaires à Decize, Imphy et La Machine. ;



- **sanitaire, sociale et médico-sociale de proximité** mise en place par le Conseil Départemental en direction de différents publics et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des adolescents et jeunes adultes, de l'enfance et de la petite enfance via :
  - o les 2 Sites d'Action Médico-Sociale (SAMS) territorialisée à Decize et Imphy ;
  - o l'antenne du CDPEF (Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale) de Decize ;
  - o l'antenne du CLAT (Centre de Lutte AntiTuberculeux) de Decize ;
  - o l'antenne du Centre départemental de vaccinations de Decize.

Le Projet de territoire du Pays Val de Loire Nivernais 2022-2030 fait apparaître la santé comme un défi de territoire local comme régional :

La santé : un défi pour le territoire local comme régional	
FORCES	FAIBLESSES
Equipements de santé suffisants pour couvrir le territoire	Difficultés de recrutement de professionnels de santé, aussi bien en salariat qu'en libéral
Dynamisme des équipes de soins coordonné	Accès aux soins et à la prévention compliqué par le manque de professionnels de santé, le caractère rural d'une partie du territoire et le manque de solutions de mobilité
Mobilisation des élus et des citoyens autour de cette thématique	Population âgée, sujette aux maladies chroniques.
	Présence de difficultés de santé environnementale (ambroisie et maladie de Lyme déjà repérées)
OPPORTUNITES	MENACES
Fidélisation des internes qui viennent sur le territoire (bourses départementales, week-end de découverte etc...)	Fermeture de services hospitaliers
Prospection dans les universités, les salons et éventuellement à l'étranger via des cabinets de recrutement	Zones sans médecin généralistes et/ou incapacité pour une partie de la population de trouver un médecin traitant
Développement de solutions de mobilité et de télémédecine	Absence de certaines spécialités médicales sur le territoire

De même, le Contrat Local de santé (CLS) 2019-2023 signé à l'échelle du Pays Val de Loire Nivernais a retenu 5 axes stratégiques parmi lesquels les soins de proximité et le médico-social :

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de la fiche action
1. Soins de proximité	Attractivité du territoire pour les professionnels de santé et paramédicaux	1.1 Soutien aux actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale
	Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé	1.2 : Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents 1.3 : Renforcer la coopération interprofessionnelle et développer la délégation de tâches
	Renforcer la coordination des professionnels de santé	1.4 : Développer l'offre d'exercice coordonné 1.5 : Mettre en place un conseil local en santé mentale
	Lien ville-hôpital	1.6 : Poursuivre et accompagner le recours aux consultations avancées
	Renforcer l'accès aux soins	1.7 : Développer une offre de mobilité en santé sur le territoire
		1.8 : Créer un maillage de l'offre de télémédecine sur le territoire
2. Prévention	Développer la couverture territoriale en prévention	2.1 : Structurer la promotion/prévention santé sur le territoire
	Promouvoir les comportements favorables à la santé	2.2 : Promouvoir la santé des enfants/adolescents/des jeunes adultes par le renforcement des compétences psychosociales
	Favoriser la promotion de la santé auprès des jeunes	2.3 : Promouvoir la démarche Pass Santé Jeunes
	Décliner le Programme National Nutrition Santé	2.4 : Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'activité physique
3. Médico-social et social	Améliorer la couverture de l'offre pour favoriser le maintien à domicile	3.1 : Déployer un maillage de services pour favoriser le maintien à domicile
	Accompagner vers le milieu ordinaire et renforcer l'offre en prévention à destination des personnes en situation de handicap	3.2 : Promouvoir la santé et accompagner vers le milieu ordinaire les personnes en situation de handicap
4. Santé Environnement	Cadre de vie et environnements favorables à la santé	4.1 Lutter contre l'Ambrosie et prévention de sa prolifération
		4.2 Renforcer la prévention contre les maladies vectorielles
5. Coordination, animation et évaluation	Animation du CLS	5.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
	Évaluation du CLS	5.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

**COMMERCES DE PROXIMITE**

On observe une dévitalisation des commerces de centres-bourgs avec une vacance commerciale.

La structuration de l'offre commerciale sur le territoire est marquée par les anciens noyaux : mairie, église et commerces de base (boulangerie, épicerie, boucherie). Ces anciens noyaux sont désormais fortement impactés par la vacance.

Il y a une concentration des offres de services sur les communes de plus de 5 000 habitants et une contraction dans les plus petites communes.

- **Les communes du territoire**

**[AJOUTS A APPORTER avec éléments locaux]**

- **La communauté de communes Sud Nivernais**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République insère la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire dans les compétences obligatoires en matière économique des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2018, les Élus de la CCSN ont défini l'intérêt communautaire attaché à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales comme suit :

« Les actions de développement économique comprennent notamment celles :

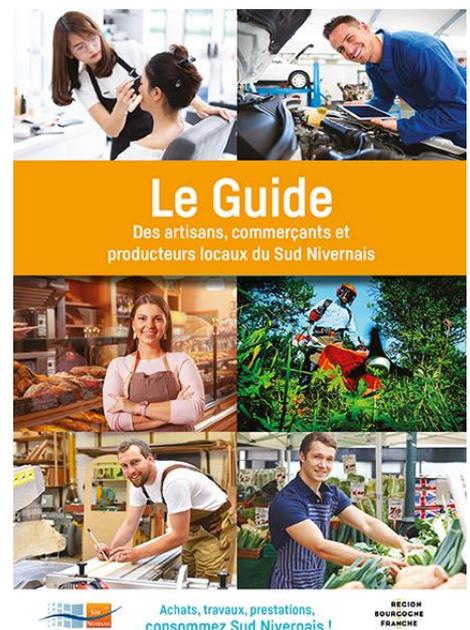
- Etudes et observations des dynamiques commerciales
- Cartes et schémas de développement commercial
- Aides à l'immobilier pour les entreprises du commerce et de l'artisanat
- Conventions pouvant être conclues avec la Région ou le Département en matière d'aide aux entreprises du commerce et de l'artisanat,
- Location de locaux commerciaux
- Fiscalité locale impactant les entreprises du commerce et de l'artisanat,
- Soutien au fonds Prêt Vitrine Rénovée
- Accueil et accompagnement des porteurs de projets dans le domaine commercial et artisanal, le cas échéant en concertation avec les communes
- Aides financières en faveur des actions de communication aux associations de commerçants et artisans (marché de Noël, foire artisanale) et aux associations de producteurs locaux,
- Développement des circuits courts. »

La Communauté de communes a mis en place différentes actions en faveur de l'économie locale. À titre d'exemple, pendant la crise du COVID-19, elle a mis en place un Guide des artisans, commerçants et producteurs locaux du territoire.

Chaque prestataire apparaissant sur le guide a été contacté en amont pour la création de ce guide. L'objectif était de réunir dans un seul livret les artisans, commerçants et producteurs locaux pour disposer d'une offre la plus complète possible sur le territoire du Sud Nivernais.

Ce guide était gratuit pour les professionnels apparaissant dedans mais aussi pour la population puisqu'il a été distribué par voie postale dans tous les foyers du territoire communautaire.

L'objectif, qui était de relancer l'économie locale suite à l'arrêt des activités pendant la période de confinement, a été rempli par ce travail.



Même si le recul du nombre de commerces de proximité dans les espaces ruraux est une réalité statistique, les actions visant à préserver et développer ces commerces ne présentent que des avantages. Dans cette logique d'attractivité globale, le maintien et le développement des commerces de proximité permettent d'attirer de nouveaux habitants et activités. Depuis 2024, la CCSN propose d'apporter une aide sous forme de subvention à la création et la modernisation de locaux commerciaux à destination des porteurs de projet.

## AUTRES SERVICES

- Tourisme

Le territoire s'appuie sur deux atouts :

- ses richesses naturelles telles que la Loire, les canaux, étangs et forêts, propices aux modes d'itinérance douce vélo, bateau et randonnée mais aussi
- son patrimoine historique et industriel tels que l'enceinte fortifiée de Decize, le Musée de la Mine de La Machine ou encore le barrage de Saint-Léger-des-Vignes.

Parmi les compétences affichées dans ses statuts, la CCSN mènent des actions :

- En faveur du développement touristique, notamment par la mise en place d'infrastructures permettant le développement du tourisme fluvial, la randonnée (hors routes communales), la pêche et les loisirs, l'hébergement touristique (à l'exception de l'hébergement de plein air), et des activités d'accueil (office de tourisme) et de services aux touristes (restauration, mise en valeur des produits du terroir), ainsi que les nouveaux aménagements spécifiques permettant l'organisation de manifestations de type évènementiel (hall d'exposition, salle de spectacle)
- En faveur de la promotion du territoire dans le cadre d'un programme annuel de soutien aux actions culturelles, sportives, professionnelles, commerciales ou d'intérêt général,
- En faveur du patrimoine d'intérêt touristique (musées, bâtiment culturel classé, en sa totalité).

Afin de répondre à la gestion des sites touristiques communautaires, la Communauté de Communes a voté le 12 décembre 2011 la création d'une Société Publique Locale (SPL). Celle-ci s'est vu attribuer les missions suivantes lors du Conseil communautaire du 6 février 2012 :

- Exploitation d'installations touristiques (Port de la Jonction et de ses annexes : hôtel, bar-restaurant, gîtes touristiques...), Stade Nautique de Decize et ses annexes (bar-restaurant, mini-golf, pédalos...), haltes nautiques et leurs annexes.
- Animations évènementielles, culturelles et de loisirs.

### Office de tourisme

La CCSN dispose d'un office de tourisme bénéficiant d'une place centrale idéale. À proximité directe du centre-ville de Decize, l'Office de Tourisme du Sud Nivernais, labellisé Accueil Vélo, est ouvert toute l'année. Un ETP y travaille à l'année, et un poste saisonnier est recruté pour la saison estivale (3 mois). Une documentation complète est disponible sur place (visites, loisirs, hébergements, restaurants).



Les services proposés sont les suivants :

- Organisation de visites guidées thématiques pour les individus et les groupes,
- Vente de carte de pêche et de topo-guides vélos/randos,
- Billetterie,
- Stationnements vélos sécurisés et kit de réparation vélo en libre accès
- Service de bagagerie proposant gratuitement des casiers individuels, prises électriques, vestiaires et points d'eau. Un code d'accès est à récupérer aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme. La bagagerie est par la suite accessible tous les jours de 8h à 19h.

### Offre d'hébergements/restaurations

Le Sud Nivernais dispose d'une offre diversifiée d'hébergeurs et de restaurateurs :

Hôtels-restaurants	Chambres d'hôtes	Restaurants	Locations saisonnières	Campings	Gîtes d'étape, gîte de groupe
3	9	29	24	3	3

(Source : Office de tourisme Sud Nivernais - <https://www.decize-confluence.fr/>)

### Musée de la Mine de La Machine

Ouvert depuis 1983, le Musée de la Mine se compose de deux sites complémentaires :

- **Le Musée de la Mine**, installé dans l'ancien siège administratif des « Houillères », retrace l'histoire du charbon et la vie des Gueules Noires. Le Musée abrite des objets, photographies, maquettes déposées par les anciens mineurs. Le bureau des directeurs, une grande salle des plans, une maquette de la ville, des collections de minéraux, de fossiles, de lampes et de nombreux témoignages de l'histoire minière.  
Pour accompagner la visite des plus jeunes, le Musée de la Mine propose des livrets-questions. Ainsi les enfants partent à la recherche des réponses pendant la visite de l'ancien siège de la Houillère ou peuvent tester leurs connaissances une fois la visite terminée. Deux niveaux de questionnaires sont disponibles niveau primaire et niveau collège.
- **Le Puits des Glénons** et sa galerie de mine permettent de partager les dures conditions de travail des mineurs, des femmes, des enfants et des animaux et de découvrir les savoir-faire utilisés pour extraire le charbon, les techniques de soutènement, la sécurité... dans une galerie facile d'accès. Lampes et casques sont fournis pour la visite.



### Centre Technique Fluvial (CTF)

Le Centre Technique Fluvial a été créé en 2019. Implanté au bord du bassin du port de La Copine à Champvert, au départ du canal du Nivernais et à proximité (5 km) du canal latéral à la Loire, le Centre Technique Fluvial propose aux plaisanciers un site moderne conçu dans une démarche écoresponsable dont les équipements adaptés, permettent d'effectuer l'entretien de son bateau ou de demander à des professionnels de s'en charger.

Il se compose d'un grand hangar, d'une cale-sèche, d'une large plateforme de mise en attente des bateaux. Le CTF propose un large panel de prestations :

- Entretien, réparation, aménagement : motorisation, menuiserie, carénage, hivernage, réparation polyester, dépannage
- Vente de matériel et d'accastillage
- Grutage, tirage : Remorque hydraulique jusqu'à 17 tonnes, cale sèche jusqu'à 23 mètres
- Hivernage à sec pour bateaux transportables sur terrain fermé



## CULTURE, SPORT ET LOISIRS

### Éléments à compléter par les collectivités :

Equipements sportifs ? Piscine ? Salle de sport ?  
Propriétaires ?

Les activités sportives sont réalisées grâce aux associations du territoire ?

Il existe de nombreuses structures et équipements de loisirs : associations, comité des fêtes, Base de loisirs ?

Ecole de musique ?

Des associations culturelles/municipalités proposent des animations et manifestations ?

## GLOSSAIRE

AAH : allocation aux adultes handicapés  
ADESS : association départementale pour l'emploi sportif et socioculturel  
ADI : allocation différentielle  
AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé  
AF : allocations familiales  
AFR : aides à finalité régionale  
ALF : allocation de logement familial  
ALS : allocation de logement social  
ALSH : accueil de loisirs sans hébergement  
ANTS : agence nationale des titres sécurisés  
APIAS : association pour l'insertion et l'accompagnement social  
APL : aide personnalisée au logement  
ARS : allocation de rentrée scolaire  
ARS : agence régionale de santé  
ASCALI : accompagner les savoirs, consolider l'autonomie linguistique  
BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur  
BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur  
CAF : caisse d'allocations familiales  
CARSAT : caisse d'assurance retraite et de santé au travail  
CC : communauté de communes  
CCTBC : Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny  
CD 58 : conseil départemental de la Nièvre  
CF : complément familial  
CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité  
CPAM : caisse primaire d'assurance maladie  
CSCB : centre social et culturel du Beuvron  
CSCPC : centre social et culturel du Pays Corbigeois  
CTG : convention territoriale globale  
DGFiP : Direction Générale des finances Publiques  
EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant  
EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
EPCI : établissement public de coopération intercommunale  
ETP : équivalent temps plein  
FTTH : fiber to the home (fibre optique jusqu'au domicile)  
MAM : maison d'assistants maternels  
MASP : mesure d'accompagnement social personnalisé  
MDPH : maison départementale des personnes handicapées  
MSA : mutualité sociale agricole  
MSAP : maison de services au public  
MSP : maison de santé pluridisciplinaire  
PAJE : prestation d'accueil du jeune enfant  
PETER : pôle d'équilibre territorial et rural  
PPA : prime pour l'activité  
PS : prestation de service  
PSU : prestation de service unique  
RASED : réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté  
REAAP : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents  
REP : réseau de l'éducation prioritaire  
RPE : relais petite enfance  
RPI : regroupement pédagogique intercommunal  
RSA : revenu de solidarité active  
SAD : service d'aide à domicile  
SAF : service d'accueil familial  
SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés  
SASP : service d'accompagnement social et professionnel  
SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale  
TBC : Tannay Brinon Corbigny  
TER : territoire éducatif rural  
TER : transport express régional

ZAC : zone d'action complémentaire  
ZIP : zone d'intervention prioritaire  
ZRR : zone de revitalisation rurale

**AR Prefecture**

058-200067700-20250408-2025\_045-DE  
Reçu le 10/04/2025